

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

À : Monsieur Pierre Chaput

Pour : Hydro-Québec – Projets de transport et de construction

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 30 novembre 2023 votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) pour les biens situés au :

1807, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

1809, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Votre demande a été enregistrée sous le numéro **141657**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable. Nous vous invitons notamment à vous informer auprès de votre municipalité si ce n'est pas déjà fait.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Nassima Kebbas

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

From: Josée Gingras
Sent: Thu, 11 Jan 2024 16:19:10 +0000
To: Chaput, Pierre
Subject: N/Réf. 141657 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Pierre Chaput,

Le 30 novembre 2023, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :

Démantèlement de structures extérieures aux postes d'arrivée des conduites d'alimentation électrique sous-fluviales

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Lot 6 186 629

chemin Royal

Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avèreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Josée Gingras
Technicienne en documentation

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011
Courriel : josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca

Culture
et Communications

Québec

PIMIQ

Sommaire de la demande d'autorisation

Demande : 141657

Code classement : SSP-D-2023-0470-03

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6 186 629 (236591)

Adresse : chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 186 629 (Actuel)

Statut : Déclaration

Coba : 80771518

Fait partie de

Nom

Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Catégorie

Site patrimonial

Statut juridique

Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux

Terrain

Catégorie de travaux

Excavation

Ouvrages de génie

Transformation du paysage

Type de travaux

Excavation

Électricité

Abattage d'arbres

Aménagement paysager

Élagage

Demandeur / Répondant

Identification

Demandeur

Nom : Hydro-Québec (153259)

Rôle : Propriétaire (Correspondant)

Répondant

Nom : Pierre Chaput (176698)

Titre : Conseiller

Adresse

2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

tour 1
855, rue Sainte-Catherine Est, Étage 18
Montréal (Québec) H2L 4N4

Coordonnées communication

Téléphone :

Courriel : chaput.pierre@hydroquebec.com

Demande d'autorisation

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

Collaborateur(s) : Olivier Roy

État demande : Demande en traitement

Réception

Date réception : 2023-11-30

Date demande : 2023-11-08

Utilisateur : Émilie Lamarre-Bolduc

Annexe(s) à la demande

Plan(s)

Description des travaux

Excavation et retrait des structures extérieures de 3 postes d'arrivée des lignes de distribution aéro-souterraines d'Hydro-Québec, incluant :

- Abattage de 38 arbres dans les zones concernées par les travaux et plantation de 38 plants de forte dimension d'une hauteur de 90 cm et plus (érable rouge, orme d'Amérique, érable argentée et chêne bicolore) ;
- Remise du site en état après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 30 novembre 2023 et aux documents s'y rattachant.

Début travaux : 2024-06-01

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1

Auteur : Olivier Roy

Intervention : sans avis du CPCQ

Date analyse : 2023-12-04

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

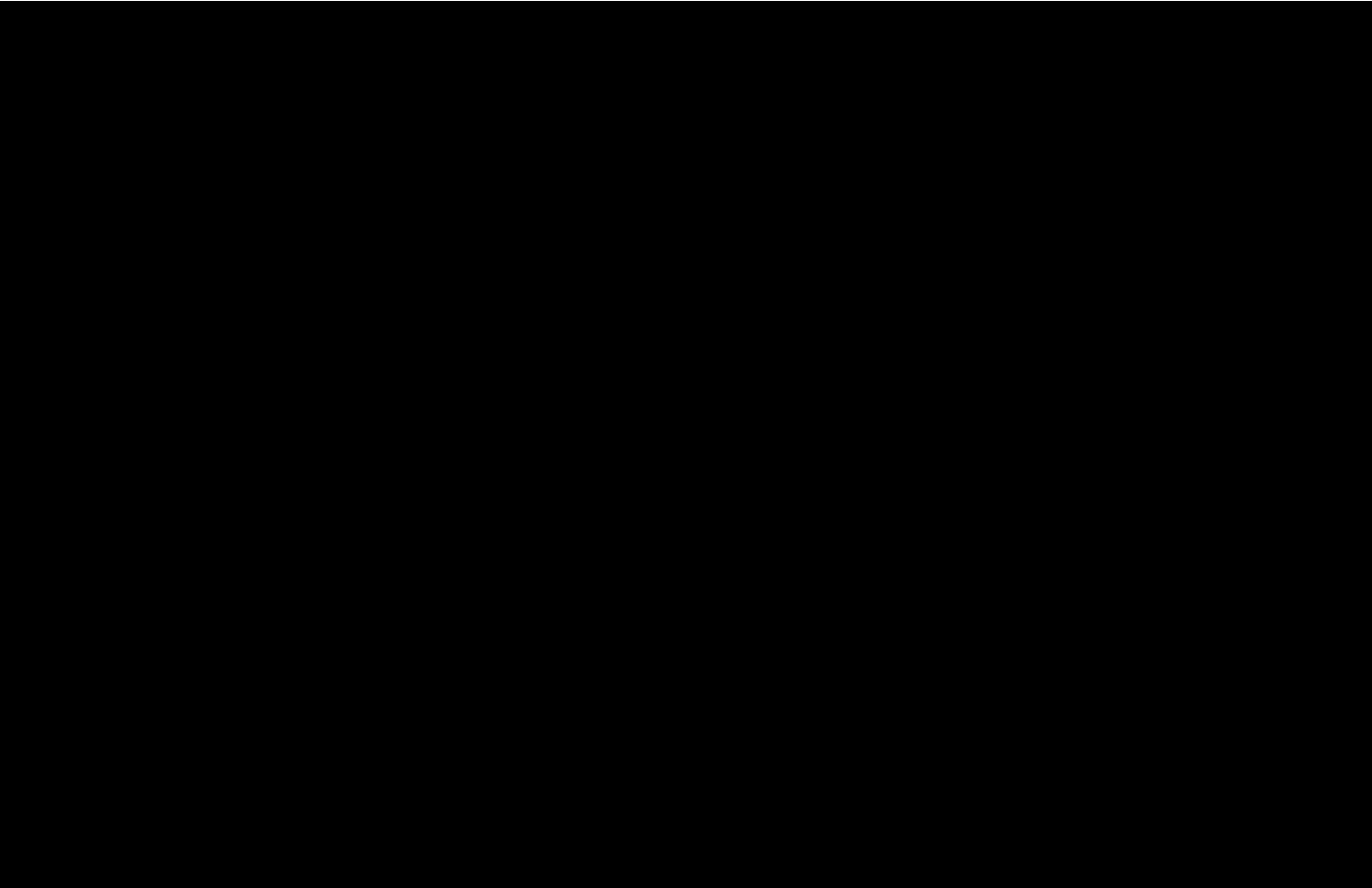
Analyse

Généré par Émilie Lamarre-Bolduc

Date: 2024-01-15

Page: 1 de 3

3



En somme, après avoir pris connaissance de l'avis d'Hydro-Québec, le MCC est d'accord à l'effet que les probabilités de mise au jour de vestiges ou de niveaux archéologiques en place et susceptibles de présenter une valeur patrimoniale apparaissent limitées. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Émilie Lamarre-Bolduc	Date analyse :	2024-01-15

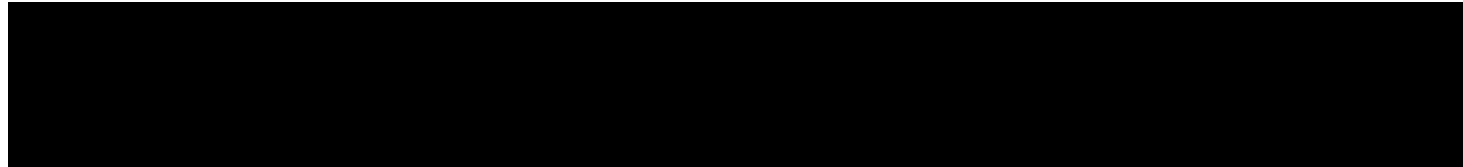
Contexte

Adresse : Lot 6 186 629, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Unité de paysage : agroforestier
Élément visé par la demande : terrain

Terrain
- Le lot, propriété d'Hydro-Québec, se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent, à plus de 1 000 m de distance du chemin Royal. Sa marge nord-ouest est végétalisée, tandis que trois postes d'arrivée des lignes de distribution aéro-souterraines sont implantés en marge sud-est.

Analyse

L'île d'Orléans était alimentée via trois câbles sous-marins 69 kV, installés respectivement en 1962, 1973 et 1981 dans le chenal nord, à Saint-Pierre. Deux nouveaux circuits à 25 kV par forage dirigé sous-fluvial ont été construits en 2019. Le projet actuel vise ainsi le démantèlement des trois câbles sous-marins 69 kV qui sont maintenant désuets et hors service. Pour ce faire, il est prévu d'excaver dans l'enclos des postes de liaison aéro-souterraine afin de retirer les structures externes (charpentes métalliques, sections de quelques mètres de conduites en acier, fondations de béton), qui sont reliées aux trois conduites d'alimentation électrique sous-fluviales. Les sols excavés seront gérés conformément aux exigences du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MELCCFP.



[REDACTED]

L'excavation et le retrait des structures susmentionnées impliquent l'abattage de 38 arbres (surtout des frênes rouges) situés dans deux zones pour une superficie totale de 922 m², soit la zone des roulottes de chantier et du stationnement (684 m²) et la zone d'entreposage (238 m²). Une plantation de feuillus est prévue afin de remplacer les arbres marchands abattus pour réaliser ce projet. La plantation comprendra le même nombre d'arbres abattus, soit 38 plants de forte dimension d'une hauteur de 90 cm et plus. Ces zones étant situées dans un milieu humide, il s'avère nécessaire de reboiser avec des essences ayant une plus grande tolérance à ce genre de conditions. Les essences proposées pour cette plantation sont les suivantes: l'érable rouge, l'orme d'Amérique, l'érable argenté et le chêne bicolore. [REDACTED]

[REDACTED] L'abattage d'arbres peut être, dans ce projet-ci, acceptable, considérant la nature de ce dernier, d'autant plus que les arbres abattus seront remplacés par des essences présentes dans le site patrimonial et contributives à la valeur paysagère de celui-ci.

Étant donné que le site sera remis en état après les travaux, les impacts visuels de ces derniers seront minimes sur le site patrimonial.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans (orientation 10).

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2024-01-15

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

From: AutorisationPatrimoine/MCC
Sent: Fri, 1 Dec 2023 15:47:56 +0000
To: chaput.pierre@hydroquebec.com
Cc: halley.jeanfrancois@hydro.qc.ca
Bcc: Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-Vézina
Subject: N/Réf. 141657 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Attachments: 23-11-08 Formulare demande d'autorisation MCC démantèlement ile Orléans signé JF Halley.pdf

À : Monsieur Pierre Chaput
Pour : Hydro-Québec – Projets de transport et de construction

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 30 novembre 2023 votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) pour les biens situés au :

1807, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

1809, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Votre demande a été enregistrée sous le numéro **141657**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance. Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable. Nous vous invitons notamment à vous informer auprès de votre municipalité si ce n'est pas déjà fait.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Nassima Kebbas
Technicienne en administration

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

Excavation et retrait des structures extérieures de trois postes d'arrivée des lignes de distribution aérosouterraines d'Hydro-Québec, incluant :

- Abattage de 38 arbres dans les zones concernées par les travaux et plantation de 38 plants de forte dimension d'une hauteur de 90 centimètres et plus (érable rouge, orme d'Amérique, érable argenté et chêne bicolore);
- Remise du site en l'état après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 30 novembre 2023 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Lot 6 186 629
chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 186 629 (actuel)

Important :

- ▢ Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- ▢ Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- ▢ La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- ▢ La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- ▢ En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi
sur le patrimoine culturel.

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur général
Direction générale du patrimoine

From: AutorisationPatrimoine/MCC
Sent: Thu, 5 Sep 2024 18:01:21 +0000
To: St-Pierre, Yannick
Cc: [REDACTED]
Bcc: Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-Vézina; Leah Fay Hayes
Subject: N/Réf. 142727 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Attachments: Demande autorisation-travaux Sainte Famille Îles-Orléans-MCC.pdf
Importance: High

À : Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
Pour : Madame Françoise Gagnon (propriétaire)

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 5 septembre 2024 votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) pour le bien situé au :

2935, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

Votre demande a été enregistrée sous le numéro **142727**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Nassima Kebbas

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

From: Josée Gingras
Sent: Tue, 24 Sep 2024 12:35:04 +0000
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: St-Pierre, Yannick
Subject: N/Réf. 142727 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour Mme Yannick St-Pierre,

Le 5 septembre 2024, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :

Raccordement d'un client
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
2935, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Josée Gingras
Technicienne en documentation

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011
Courriel : josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : 2935, chemin Royal (105039)		Cadastre : 6 186 951 (Actuel)
Adresse : 2935, chemin Royal Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0		Statut : Déclaration
		Coba : 82045688
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité
	Transformation du paysage	Abattage d'arbres
		Élagage

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick St-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur : (418) 845-6877
		Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom :		Téléphone :
Rôle :		Courriel :
<u>Répon</u>		

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Jean Michel Bergeron	Date réception : 2024-09-05	
Collaborateur(s) : Vincent Godin	Date demande : 2024-09-05	
Olivier Roy	Utilisateur : Jean Michel Bergeron	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux

- Remplacement de deux poteaux électriques et d'une ligne électrique existante ;
- Travaux d'entretien (élagage et déboisement) de la végétation à proximité de la ligne de distribution.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 5 septembre 2024 et aux documents s'y rattachant.

Début travaux : 2024-09-23

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2024-10-15

Contexte

Généré par Jean Michel Bergeron
Date: 2024-10-17

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), de même que celle de Côté et Pintal (2023), le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. De plus, les excavations visées sont très limitées. Ainsi, les probabilités de mise au jour de vestiges ou de niveaux archéologiques en place et susceptibles de présenter une valeur patrimoniale apparaissent faibles. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Jean Michel Bergeron	Date analyse :	2024-10-16

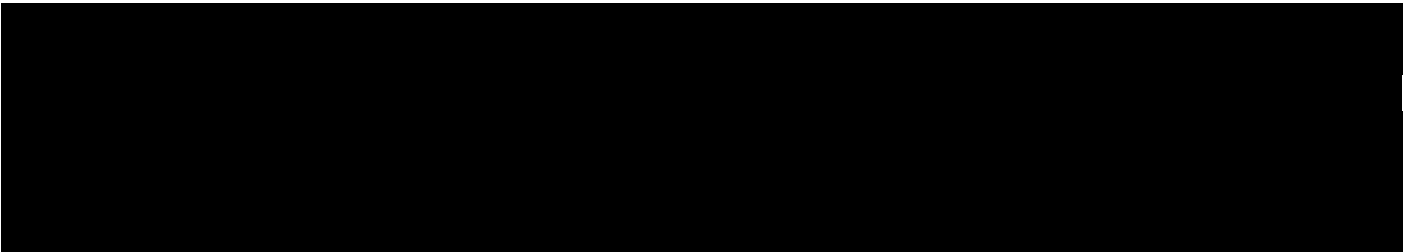
Contexte

- Adresse : 2935, chemin Royal, Sainte-Famille
- Unité de paysage : Secteur agroforestier
- Élément visé par la demande : Terrain

Terrain
Descriptif général : D'une superficie de 52 828,3 m², le terrain est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent. Le lot présente une végétation clairsemée ainsi qu'une résidence en marge avant.

Analyse

Les travaux réalisés par Hydro-Québec consistent à remplacer deux poteaux électriques ainsi qu'une ligne existante par une ligne à moyenne tension, afin de raccorder la maison d'un client mais également de sécuriser le réseau électrique et éviter les pannes. Ceux-ci impliquent par ailleurs des travaux d'entretien de la végétation (élagage et déboisement), qui seront réalisés selon les normes usuelles pour ce type de ligne de distribution. L'emprise de la ligne aurait, par conséquent, une largeur de 10 mètres, soit 5 mètres de chaque côté de la ligne électrique, d'une longueur de 40 mètres. Il y aura donc un déboisement des arbres (principalement principalement de feuillus mélangés, sans essouchage) présents dans l'emprise. L'élagage prévu vise les branches des arbres présents en dehors de l'emprise, mais dont les branches sont susceptibles de causer une panne, car susceptible d'entrer en contact avec les conducteurs électriques. Les travaux d'élagage viseraient également à maîtriser la végétation sur une largeur de 5 mètres et une longueur de 160 mètres, depuis le repère 1 (emplacement du poteau #1) jusqu'au chemin Royal, afin de permettre les travaux. Le secteur est par ailleurs caractérisé par des arbres de faible amplitude composé principalement de feuillus mélangés dont des peupliers, érables et bouleaux jaunes.



Considérant le fait qu'il y a déjà une ligne électrique dans la zone visée par les travaux et que ceux-ci auraient auront peu d'impact visuel sur le site patrimonial, le Ministère estime que ces interventions sont acceptables.

Archéologie :

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans (orientations 1-2-7-10).

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.



Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2024-10-16

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Jean Michel Bergeron

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Tue, 22 Oct 2024 13:11:50 +0000
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca; [REDACTED]
Cc: Claude Rodrigue; Jean Michel Bergeron
Bcc: Josée Gingras; Vincent Godin; Leah Fay Hayes
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation 142727 (2935, chemin Royal - Sainte-Famille)
Attachments: 142727_Autorisation.pdf

Bonjour Madame St-Pierre,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Michel Bergeron, conseiller de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :



À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement de deux poteaux électriques et d'une ligne électrique existante;
- Travaux d'entretien (élagage et déboisement) de la végétation à proximité de la ligne de distribution.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 5 septembre 2024 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
2935, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0
Désignation cadastrale : 6 186 951 (actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- En vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible en ligne sur le site officiel du gouvernement du Québec (www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux) et toute question peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse revision_decision@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Délivrée le 21 octobre 2024

Le ministre de la Culture et des Communications,



Par

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la *Loi
sur le patrimoine culturel*.

Patricia Jean, directrice
Direction des opérations en patrimoine

From: AutorisationPatrimoine/MCC
Sent: Wed, 6 Mar 2024 19:33:27 +0000
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: [REDACTED]
Bcc: Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-Vézina; Leah Fay Hayes
Subject: N/Réf. 141929 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Attachments: Demande autorisation-travaux Saint-Jean-îles-Orléans-MCC.pdf

À : Madame Yannick St-Pierre – Hydro-Québec (mandataire)
Pour : [REDACTED]

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 6 mars 2024 votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) pour le bien situé au :

4312, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Votre demande a été enregistrée sous le numéro **141929**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance. Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables. Nous vous invitons notamment à vous informer auprès de votre municipalité si ce n'est pas déjà fait.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Nassima Kebbas

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications

From: Josée Gingras
Sent: Fri, 22 Mar 2024 13:52:42 +0000
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Subject: N/Réf. 141929 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour Mme Yannick St-Pierre,

Le 6 mars 2024, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :

Remplacement de 2 poteaux
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
4312, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Josée Gingras
Technicienne en documentation

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011
Courriel : josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : 4312, chemin Royal (101520)		Cadastre : 6 282 029 (Actuel), 6 282 051 (Actuel), 6 282 190 (Actuel)
Adresse : 4312, chemin Royal Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0		Statut : Déclaration
		Coba : 81144502
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Transformation du paysage	Aménagement urbain

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick St-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur : (418) 845-6877
		Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom :		
Rôle :		
<u>Répondant</u>		

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception : 2024-03-06	
Collaborateur(s) : Olivier Roy	Date demande : 2024-03-06	
État demande : Demande en traitement	Utilisateur : Émilie Lamarre-Bolduc	

Description des travaux

- Remplacement de deux poteaux électriques et remise en état du site après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 6 mars 2024 et aux documents s'y rattachant.

Début travaux : 2024-03-18

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2024-03-28

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse
Généré par Émilie Lamarre-Bolduc
Date: 2024-04-16

[REDACTED]

La zone à potentiel préhistorique P-29 est située à 900 mètres au sud-ouest des travaux. Un inventaire archéologique de Pintal 2019 à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a mené à des résultats négatifs dans un milieu similaire aux travaux.

Les travaux consistent en de l'excavation pour planter deux poteaux électriques dans des assiettes adjacentes à celles existantes. Les travaux se situent entre 50 et 90 m du fleuve Saint-Laurent. Un des poteaux se situe sur le rebord de la terrasse de 40 m d'altitude et le second sur la terrasse à 8 m. Un chemin d'accès de descente vers le fleuve est aménagé entre les deux. Il n'y a pas de ruisseaux à proximité, or leur proximité est un critère important pour les occupations sur les terrasses plus élevées. Le milieu est en partie boisé sur des terrains privés aménagés. Aucun site archéologique n'est présent dans le secteur des travaux.

[REDACTED]

Advenant que les travaux découvrent des vestiges ou biens archéologiques, ceux-ci seront gérés en découverte fortuite. Les travaux devront être arrêtés et déplacés afin de ne pas abîmer les biens ou vestiges. L'entrepreneur devra informer sans délai l'archéologue d'Hydro-Québec. Une déclaration de découvertes archéologiques fortuites avec photos et point GPS devra être produite (article 74, Loi sur le patrimoine culturel). Enfin, tout changement dans les travaux actuels évalués devrait entraîner une réévaluation du risque archéologique.

Suivant sa propre analyse et après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), de même que celle de Côté et Pintal (2023), le MCC est également d'avis que le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible et que les probabilités de mise au jour de vestiges ou de niveaux archéologiques en place sont limitées. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Émilie Lamarre-Bolduc	Date analyse :	2024-04-16

Contexte
-Adresse : 4312, chemin Royal, Saint-Jean
-Unité de paysage : Secteur agroforestier
-Élément visé par la demande : Terrain

Terrain
-Description : Le lot adopte la forme de terres ancestrales, soit une forme oblongue. Il comprend majoritairement des terres agricoles et il est traversé par le chemin Royal. Au sud de ce dernier, le lot se poursuit jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Analyse
Le projet sera réalisé par Hydro-Québec, qui remplacera deux poteaux électriques situés à la fin de la ligne, soit en bordure du fleuve. [REDACTED]
[REDACTED] Les travaux, qui assurent la maintenance du réseau électrique, auraient peu d'impact sur les valeurs du site patrimonial.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. (Orientation 10)

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif :Autorisation mineure en signature

Date geste :2024-04-16

Date autorisation :

Exigences remplies :

☐

Chargé de projet :

Émilie Lamarre-Bolduc

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :



À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement de deux poteaux électriques et remise en état du site après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 6 mars 2024 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
4312, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0
Désignation cadastrale : 6 282 190 (Actuel), 6 282 051 (Actuel), 6 282 029 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible en ligne sur le site officiel du gouvernement du Québec (www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux) et toute question peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse revision_decision@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Par



Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Stéphanie Simard, directrice par intérim
Direction des opérations en patrimoine

Québec, le 27 juin 2019

Madame Marie-Lou Coulombe
Conseillère Environnement
Direction principale Santé-sécurité et réseaux autonomes
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136486 – SSP-D-2019-0227-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation
195, côte Plante, 7509, chemin Royal, Lot 6 039 772, Lot 6 039 773,
Lot 6 039 760 et Lot 6 039 777
côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 14 juin 2019.

Les immeubles mentionnés en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Pour toute information concernant votre demande, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au 418 380-2346.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
Agente de bureau

Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3
Téléphone : 418 838-9886, poste 221
Télécopieur : 418 838-1485

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : 7509, chemin Royal (102592)
Adresse : 7509, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

Autres informations

Cadastre : 6 038 155 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Identification et adresse du bien

Nom : 195, côte Plante (106899)
Adresse : 195, côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

Autres informations

Cadastre : 6 038 685 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6 039 772 (214645)
Adresse : côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 039 772 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6 039 773 (214646)
Adresse : côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 039 773 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Catégorie Site patrimonial	Statut juridique Déclaration
---	--------------------------------------	--

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux Terrain	Catégorie de travaux Ouvrages de génie	Type de travaux Électricité
---------------------------------	--	---------------------------------------

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6 039 760 (214647)

Adresse : côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 039 760 (Actuel)

Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Catégorie Site patrimonial	Statut juridique Déclaration
---	--------------------------------------	--

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux Terrain	Catégorie de travaux Ouvrages de génie	Type de travaux Électricité
---------------------------------	--	---------------------------------------

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6 039 777 (214648)

Adresse : côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 039 777 (Actuel)

Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Catégorie Site patrimonial	Statut juridique Déclaration
---	--------------------------------------	--

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux Terrain	Catégorie de travaux Ouvrages de génie	Type de travaux Électricité
---------------------------------	--	---------------------------------------

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
-----------------------	----------------	----------------------------------

Demandeur

Nom : Hydro-Québec (153259)

Rôle : Propriétaire (Correspondant)

2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

Répondant

Nom : Marie-Lou Coulombe (156478)

2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

Téléphone : (418) 845-6600
Courriel : Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca

Demande d'autorisation

Réception

Chargé de projet : Marie Alexandre Girard-Deschêne Date réception : 2019-06-14

Généré par Marie Alexandre Girard-Desc

Date: 2019-09-05

Page: 2 de 4

Annexe(s) à la demande

Collaborateur(s) : Stéphanie Simard

État demande : Demande en traitement

Date demande : 2019-06-13

Utilisateur : Marie Alexandre Girard-Deschênes

Description des travaux

Prolongement d'une ligne de distribution électrique le long de la côte Plante.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 14 juin 2019 et aux précisions apportées dans les échanges de courriels entre madame Manon Boutin (MCC) et madame Marie-Lou Coulombe, en date du 20 juin 2019 et entre madame Bianka Gautreau et madame Marie-Lou Coulombe, en date du 27 août 2019.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1

Auteur : Stéphanie Simard

Intervention : sans avis du CPCQ

Date analyse : 2019-07-04

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications, le potentiel de découverte archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Séquence analyse : 2

Auteur : Marie Alexandre Girard-Deschênes

Intervention : sans avis du CPCQ

Date analyse : 2019-09-04

Contexte

- Adresses : 7509 chemin Royal, 195 côte Plante, lot 6 039 772, lot 6 039 773, lot 6 039 760 et lot 6 039 777
- Unité de paysage : secteur agroforestier
- Éléments visés par la demande : terrains

Terrains

Descriptif général : les propriétés concernées par la présente demande sont situées le long de la côte Plante et localisées à environ 700 mètres du chemin Royal. Il s'agit de terrains boisés adjacents au fleuve. Le 7509, chemin Royal dispose d'un bâtiment faisant office de cabane à sucre et le 195, côte Plante dispose d'un bâtiment résidentiel. Les autres lots sont présentement inoccupés.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, archéologique et emblématique. Les propriétés concernées par la présente demande peuvent être associées à ces valeurs patrimoniales puisqu'elles participent notamment à la valeur paysagère du site patrimonial.

Analyse

Le 20 juin 2019, Mme. Manon Boutin, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, a transmis un courriel à la requérante afin qu'elle précise certains aspects du projet tels que les lots touchés et la localisation des poteaux électriques projetés. Cette dernière a répondu par courriel que :

- l'ancrage du poteau 1 sera situé sur le lot 6 038 685
- l'ancrage du poteau 2 sera situé sur le lot 6 038 155
- les poteaux 3 et 4 seront situés sur le lot 6 039 772
- les poteaux 5 et 6 seront situés sur le lot 6 039 773
- les poteaux 7 et 8 seront situés sur le lot 6 039 760
- le poteau 9 sera situé sur le lot 6 039 777

Le 16 août 2019, Mme. Bianka Gautreau, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, a transmis un courriel à la requérante afin qu'elle précise certains aspects du projet tels que l'emprise en sol du déboisement nécessaire au prolongement de la ligne de distribution électrique. Le 27 août 2019, cette dernière a répondu par courriel qu'il ne s'agit pas d'un déboisement d'une emprise complète, mais plutôt d'un prélèvement d'une dizaine d'arbres.

Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :

Généré par Marie Alexandre Girard-Desc

Date: 2019-09-05

Page: 3 de 4

- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
- privilégier le traitement minimal;
- assurer la continuité à travers les changements;
- préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géographie ainsi qu'au couvert végétal du territoire (1);
- maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois (7);
- viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique (10).

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs.

L'implantation de 9 nouveaux poteaux et d'ancrages dans le but de prolonger une ligne de distribution électrique est acceptable puisque les travaux seront nécessaires afin d'alimenter 4 nouveaux terrains résidentiels. Les interventions projetées auront un faible impact visuel sur le site patrimonial de l'Île d'Orléans, puisque la nouvelle ligne de distribution sera implantée à proximité d'un chemin existant, soit la côte Plante.

Étant donné qu'il s'agit d'un secteur fortement boisé composé d'une végétation dense d'arbres, les travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques affecteront dans une moindre mesure les caractéristiques du cadre naturel, ce qui est favorisé. Notons que ces travaux d'abattage d'arbre sont limités au minimum et sont nécessaires à l'implantation de la nouvelle ligne électrique.

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans. De ce fait, un avis a été demandé à madame Stéphanie Simard de la direction de l'archéologie. Après vérifications, le potentiel de découverte archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Les interventions projetées respectent de manière générale les valeurs patrimoniales énumérées ci-haut et constituent des interventions minimales visant à préserver l'aspect actuel du site patrimonial.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature

Date geste : 2019-09-04

Date autorisation :

Exigences remplies :

☐

Chargé de projet :

Marie Alexandre Girard-Deschênes

From: Manon.Boutin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 10 Sep 2019 11:32:54 -0400
To: Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca
Subject: Autorisation de travaux
Attachments: 136486_Autorisation.pdf

Bonjour Madame Coulombe,

Voici une copie de votre autorisation signée tel que demandé.

Les copies originales suivront dans la poste d'ici quelques jours.

Bonne fin de journée!

HTTP: Missing resource string136486_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Manon Boutin

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : manon.boutin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

Québec, le 10 septembre 2019

Madame Marie-Lou Coulombe
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136486 – SSP-D-2019-0227-03

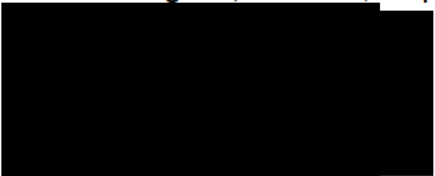
Objet : Demande d'autorisation
195, côte Plante, 7509, chemin Royal, Lot 6 039 772, Lot 6 039 773,
Lot 6 039 760 et Lot 6 039 777
côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Marie Alexandre Girard-Deschênes, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 380-2346, poste 7034.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Boutin
Agente de bureau

p. j. Autorisation

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Prolongement d'une ligne de distribution électrique le long de la côte Plante.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 14 juin 2019 et aux précisions apportées dans les échanges de courriels entre M^{me} Manon Boutin (MCC) et M^{me} Marie-Lou Coulombe, en date du 20 juin 2019 et entre M^{me} Bianka Gautreau et M^{me} Marie-Lou Coulombe, en date du 27 août 2019.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

195, côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0
Désignation cadastrale : 6 038 685 (Actuel)

7509, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0
Désignation cadastrale : 6 038 155 (Actuel)

Lots 6 039 772, 6 039 773, 6 039 760 et 6 039 777
côte Plante
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le **09/09/2019**

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Isabelle Lemieux, directrice de l'archéologie
Direction générale du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mai 2023

Monsieur Jonathan Dubé Marcoux
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

N/Réf. : 140994 – SSP-D-2023-0133-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
côte Lafleur
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 12 mai 2023.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Priscilla Durette
agente de secrétariat

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Côte Lafleur (236067)	Cadastre : 6 283 643 (Actuel)
Adresse :	côte Lafleur Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant		
Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Propriétaire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Jonathan Dubé Marcoux (175785)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : [REDACTED]
	Québec (Québec) G1C 1P1	Courriel : dubemarcoux.jonathan@hydroq uebec.com

Demande d'autorisation		
	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception : 2023-05-12	Photos
Collaborateur(s) : Sandrine Bousquet	Date demande : 2023-05-12	Plan(s)
	Utilisateur : Sandrine Bousquet	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux		
Travaux visant les poteaux électriques d'Hydro-Québec dans le cadre de la réfection de la côte Lafleur :		
- Remplacement au même endroit de 3 poteaux, soit les numéros 1, 2 et 5 ;		
- Déplacement de 4 poteaux soit :		
o Le numéro 8 qui deviendra le 3 et effectuera un déplacement de 1 mètre à l'est;		
o Le numéro 9 qui deviendra le 4 et effectuera un déplacement de 3,5 mètres au nord;		
o Le numéro 10 qui deviendra le 6 et effectuera un déplacement de 13,9 mètres au nord;		
o Le numéro 11 qui deviendra le 7 et effectuera un déplacement de 6,1 mètres au nord.		
Début travaux : 2023-06-05		
Analyse(s) / Recommandation(s)		

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2023-06-26

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse
L'ensemble du projet de réfection de la Côte Lafleur a fait l'objet d'une évaluation d'impact archéologique dans le cadre de la demande #140752. En somme, malgré un potentiel archéologique d'intérêt identifié dans le secteur, le potentiel archéologique directement associé à l'emprise des travaux apparaît faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'a été recommandée dans le cadre du projet global. Par conséquent,

aucune intervention archéologique n'est recommandée pour le déplacement des 2 poteaux situés dans le périmètre du projet.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse : 2 Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Émilie Lamarre-Bolduc Date analyse : 2023-07-03

Contexte

- Adresse : Lot 6 283 643, côte Lafleur, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
- Unité de paysage : agroforestier et abords de village
- Élément visé par la demande : route

Route

-Descriptif général : La côte Lafleur est une côte qui prend origine aux abords du chemin Royal. De chaque côté du chemin de gravier, on retrouve de la végétation dense. La route est courbée dans son ensemble et de faibles largeurs.

Analyse

Réalisés par Hydro-Québec, les travaux consistent au remplacement, au retrait et à l'ajout de poteaux électriques : 11 poteaux sont ainsi visés par la présente demande. Ces travaux s'inscrivent dans un projet de réfection de la côte Lafleur, afin de rendre celle-ci conforme aux normes en vigueur (demande 140752). Tout d'abord, trois poteaux seront remplacés et repositionnés aux mêmes endroits, soit deux au bout de la côte Lafleur (poteaux 1 et 2) et un dans le chemin privé 2 (poteau 5). Ensuite, quatre poteaux seront retirés et repositionnés en bordure de la côte Lafleur. Le poteau 8 sera repositionné au numéro 3, soit 1 mètre à l'est, le poteau 9 sera repositionné au numéro 4, soit 3,5 mètres au nord, le poteau 10 sera repositionné au numéro 6, soit à 13,9 mètres au nord et le poteau 11 sera repositionné au numéro 7, soit à 6,1 mètres au nord. L'ensemble de ces travaux nécessiteront des abattages d'arbres et un déboisement d'arbustes (essentiellement des aulnes) dans les zones visées.

En somme, les interventions prévues par Hydro-Québec sont nécessaires afin de permettre la réfection de la côte Lafleur et d'ainsi conformer cette route aux normes en vigueur. Elles auraient peu d'impact sur les valeurs du site patrimonial.

Archéologie :

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. (Orientations : 1, 2 et 7)

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2023-07-03

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Tue, 1 Aug 2023 19:33:54 +0000
To: Dubé Marcoux, Jonathan
Cc: Claude Rodrigue; Émilie Lamarre-Bolduc
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #140994 (Côte Lafleur - Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 140994_Autorisation.pdf

Monsieur Dubé Marcoux,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

Travaux visant les poteaux électriques d'Hydro-Québec dans le cadre de la réfection de la côte Lafleur:

- Remplacement au même endroit de 3 poteaux, soit les numéros 1, 2 et 5;
- Déplacement de 4 poteaux, soit :
 - o Le numéro 8 qui deviendra le 3 et effectuera un déplacement de 1 mètre à l'est;
 - o Le numéro 9 qui deviendra le 4 et effectuera un déplacement de 3,5 mètres au nord;
 - o Le numéro 10 qui deviendra le 6 et effectuera un déplacement de 13,9 mètres au nord;
 - o Le numéro 11 qui deviendra le 7 et effectuera un déplacement de 6,1 mètres au nord.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 12 mai 2023 et aux documents s'y rattachant ;
- Les courriels de précisions reçus les 28, 29 et 30 juin 2023.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ – SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Côte Lafleur
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 283 643 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Par


Stéphanie Jourdain, sous-ministre adjointe
Sous-ministériat du développement culturel
et du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 26 janvier 2023

Madame Sarah Lambert
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

N/Réf. : 140618 – SSP-D-2022-0506-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
106, chemin des Lièges
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 25 janvier 2023.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nathalie Fournier
Agente de secrétariat

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : 106, chemin des Lièges (234674)
Adresse : 106, chemin des Lièges
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 283 278 (Actuel), 6 283 731 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité
	Transformation du paysage	Abattage d'arbres

Identification et adresse du bien

Nom : Lot 6283277 (236010)
Adresse : chemin des Lièges
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Autres informations

Cadastre : 6 283 277 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité
	Transformation du paysage	Abattage d'arbres

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
Demandeur		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
Répondant		
Nom : Sarah Lambert (175479)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G1C 1P1	Courriel : lambert.sarah@hydroquebec.com

Demandeur

Nom :
Rôle :

Répon

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception : 2023-01-25	Croquis
Collaborateur(s) : Olivier Roy	Date demande : 2023-01-23	Plan(s)
État demande : Demande en traitement	Utilisateur : Émilie Lamarre-Bolduc	

Description des travaux

- Prolongement d'une ligne de distribution résidentielle pour desservir le 106, chemin des Chênes, incluant :
 - o L'ajout de deux poteaux (désignés par les chiffres 4 et 5 dans les plans) et remplacement d'un poteau (désigné par le chiffre 2 dans les plans);
 - o Abattage de trois érables à sucre et de cinq frênes.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 25 janvier 2023 et aux documents s'y rattachant;
- Le courriel apportant des précisions sur le projet reçu le 23 février 2023.

Début travaux : 2023-03-27

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2023-02-06

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse
Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation
Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse : 2	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Émilie Lamarre-Bolduc	Date analyse : 2023-03-07

Contexte
-Adresses : 106 et lot 6 283 277, chemin des Lièges, Saint-Jean
-Unité de paysage : villégiature
-Éléments visés par la demande : Terrain

106, chemin des Lièges
Description : Il se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent et possède une superficie de 2 220,2 m2. Une résidence unifamiliale de deux étages et d'une superficie de 90 m2 a été autorisée sur le lot en octobre 2022 (# 139664), incluant quelques aménagements paysagers (entrée de gravier, abattage et plantation d'arbres).

Lot 6 283 277
Description : Le terrain, [REDACTED], comprend le chemin des Lièges et est, sinon, entièrement boisé.

Analyse
Le projet consiste à prolonger une ligne de distribution résidentielle pour desservir le 106, chemin des Chênes, ce qui inclut l'ajout de deux poteaux (désignés par les chiffres 4 et 5 dans les plans) et le remplacement d'un poteau (désigné par le chiffre 2 dans les plans), de même que l'abattage de trois érables à sucre et de cinq frênes. Les travaux prévus dans la zone des repères 1, 2 et 3 seront réalisés dans l'emprise Hydro-Québec existante.

Aucune intervention d'élagage n'est prévue. Les arbres abattus ne seront pas remplacés. Considérant le secteur fortement boisé, et les motifs d'abattage, il ne sera pas nécessaire de remplacer les arbres abattus.

Les travaux sont acceptables, [REDACTED]
Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.



Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2023-03-07

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Mon, 3 Apr 2023 17:41:17 +0000
To: Lambert, Sarah
Cc: Claude Rodrigue; Émilie Lamarre-Bolduc
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #140618 (106, chemin des Lièges - Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 140618_Autorisation.pdf

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Prolongement d'une ligne de distribution résidentielle pour desservir le 106, chemin des Chênes, incluant :
 - L'ajout de deux poteaux (désignés par les chiffres 4 et 5 dans les plans) et le remplacement d'un poteau (désigné par le chiffre 2 dans les plans);
 - L'abattage de trois érables à sucre et de cinq frênes.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 25 janvier 2023 et aux documents s'y rattachant;
- Le courriel apportant des précisions sur le projet reçu le 23 février 2023.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

106, chemin des Lièges
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Lot 6283277
chemin des Lièges
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 283 731 (Actuel), 6 283 278 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbism@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur général
Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 3 février 2023

Madame Sarah Lambert
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

N/Réf. : 140637 – SSP-D-2022-0519-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Lot 6038470
chemin de la Chalouperie
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 31 janvier 2023.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Josée Gingras
Bibliotechnicienne

Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346, poste
7047
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3
Téléphone : 418 838-9886, poste 221
Télécopieur : 418 838-1485

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Lot 6038470 (209471)	Cadastre : 6 038 470 (Actuel)
Adresse :	chemin de la Chalouperie Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Sarah Lambert (175479)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G1C 1P1	Courriel : lambert.sarah@hydroquebec.com
<u>Demandeur</u>		
Nom : Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (150148)	6822, chemin Royal	Téléphone : (418) 828-2322
Rôle : Propriétaire	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0	Autre téléphone : [REDACTED]
		Télécopieur : (418) 828-2170
		Courriel : info@saintlaurentio.com
<u>Répondant</u>		

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Raphaël St-Gelais	Date réception : 2023-01-31	Plan(s)
Collaborateur(s) : Olivier Roy	Date demande : 2023-01-30	
État demande : Demande en traitement	Utilisateur : Raphaël St-Gelais	

Description des travaux

- Raccordement au réseau électrique d'un bâtiment.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 31 janvier 2023.

Début travaux : 2023-03-27

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2023-03-02
Contexte	
À la demande de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Hydro-Québec planifie l'installation d'un nouveau poteau de distribution visant le raccordement d'un bâtiment municipal situé au 120, rue de la Chalouperie. [REDACTED]	
[REDACTED]	

Les travaux ne nécessiteront aucune activité de déboisement de la part d'Hydro-Québec. Le poteau à ajouter se situe à 90 m du fleuve Saint-Laurent, près d'un chemin d'accès aménagé. Les travaux sont prévus à l'hiver 2023.

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse

Hydro-Québec prévoit installer un nouveau poteau de distribution au 120, rue de la Chalouperie à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour un raccordement client. Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), l'emprise des travaux est située dans les limites de 4 zones de potentiel archéologique, soit 3 zones de potentiel archéologique historique (SL-H18, SL-H19 et SL-H20a) ainsi qu'une zone de potentiel autochtone (P-15).

Après avoir pris connaissance de l'avis archéologique d'Hydro-Québec, le MCC est d'accord avec l'analyse et les conclusions de ce dernier, et ne recommande aucune intervention archéologique dans le cadre de ces travaux.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Raphaël St-Gelais	Date analyse :	2023-03-08

Contexte

- Adresse : 120, chemin de la Chalouperie (lot 6 038 470)
- Unité de paysage : Villageois
- Élément visé par la demande : Terrain

Terrain

Descriptif général : Le lot concerné appartient à la municipalité de Saint-Laurent. Il comprend deux sections et fonctions distinctes. La portion ouest correspond à une section du parc maritime de Saint-Laurent, un lieu d'interprétation de la construction navale, qui se poursuit de l'autre côté du chemin, où se situe la Chalouperie Godbout, immeuble classé patrimonial. La portion est comprend plutôt un garage municipal

45

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Wed, 29 Mar 2023 15:04:05 +0000
To: Lambert, Sarah
Cc: [REDACTED] Claude Rodrigue; [REDACTED]
Bcc: Leah Fay Hayes; Josée Gingras; [REDACTED]
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #140637 (chemin de la Chalouperie - Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 140637_Autorisation.pdf

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Raphaël St-Gelais, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
6822, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Raccordement au réseau électrique du bâtiment sis au 120, chemin de la Chalouperie.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 31 janvier 2023.

Sur le bien suivant :

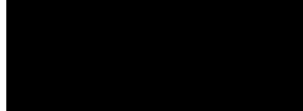
SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Lot 6038470
chemin de la Chalouperie
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 038 470 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,



Par

*Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.*

Jean-Jacques Adjizian, directeur général
Direction générale du patrimoine

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Mon, 23 Oct 2023 14:39:25 +0000
To: Dubé Marcoux, Jonathan
Cc: Émilie Lamarre-Bolduc; Claude Rodrigue; affjuridiques@mtq.gouv.qc.ca
Bcc: Priscilla Durette; Leah Fay Hayes; Jean Michel Bergeron; Olivier Roy
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #141357 (Sainte-Famille - Sainte-Pétronille - Saint-François-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 141357_Autorisation.pdf

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel : emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Isabelle Martineau
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement du poteau 1 et plantation de poteau 2 à mi-portée, en bordure du chemin Royal;
- Remise en état du site après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 25 août 2023 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 039 560 (Actuel), 6 039 556 (Actuel), 6 039 554 (Actuel), 6 039 561 (Actuel)

Important :

- ❑ Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- ❑ Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- ❑ La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- ❑ La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- ❑ En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur général
Direction générale du patrimoine

Demandeur / Répondant		
Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Propriétaire (Correspondant)	Québec (Québec) G1C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Jonathan Dubé Marcoux (175785)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : [REDACTED]
	Québec (Québec) G1C 1P1	Courriel : dubemarcoux.jonathan@hydroq uebec.com

		Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet :	Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception :	2023-08-25
Collaborateur(s) :	Olivier Roy	Date demande :	2023-08-23
État demande :	Demande en traitement	Utilisateur :	Émilie Lamarre-Bolduc
			Photos
			Plan(s)

- Remplacement du poteau 1 et plantation de poteau 2 à mi-portée, en bordure du chemin Royal.
- Remise en état du site après les travaux.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 25 août 2023 et aux documents s'y rattachant.

Début travaux : 2023-10-02 Durée travaux : HQ

Séquence analyse : 1 Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy Date analyse : 2023-09-05

- Contexte**
Les travaux consistent à :
- Remplacer le poteau D6M4H;
 - Planter un nouveau poteau à une distance de 30 m au sud du poteau D6M4H sur la ligne de séparation des

lots 6 187 019 et 6 186 614.

Les travaux sont situés dans le site patrimonial déclaré de l'Île-d'Orléans, municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Aucun site archéologique n'est connu à l'emplacement des travaux.

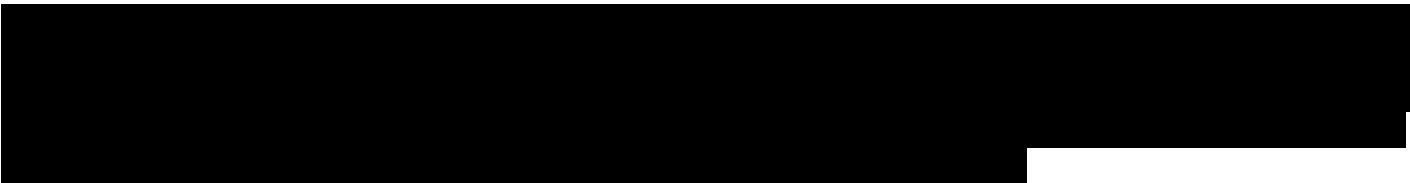
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse

[REDACTED]. L'évaluation archéologique

est basée sur :

- Les études, interventions et informations archéologiques du secteur (voir sites et ZIA) :
 - Étude de potentiel archéologique de St-Pierre-de-Île-d'Orléans (Ethnoscop 2005)
 - Étude de potentiel archéologique de l'Île d'Orléans (Ruralys 2011) :
 - Zones des travaux en dehors des zones à potentiel préhistoriques et historiques définies dans ces deux études (voir potentiel Ruralys).
 - Surveillance archéologique des projets souterrains en 1992 (Cérane 1993 ISAQ 2060) et couvrant la zone à l'étude :
 - Remblais associés à l'infrastructure de la rue, à des aménagements paysagers ou des entrées de maisons;
 - 31 sites archéologiques répertoriés sur l'île d'Orléans. Le plus proche est le village de l'Entre-Côtes (CfeS-5. 18e et 19e s.) au nord du chemin royal :
 - Sites autochtones historiques et paléohistoriques (à partir de l'Archaïque récent) situés aux extrémités de l'île, dans des environnements de plage récente, sur des terrasses inférieures à 20 m et à moins de 100 m d'une source d'eau douce.
- L'environnement de la zone des travaux :
 - Dépôt de surface marin (faciès d'eau peu profonde, 5S : sable et gravier);
 - Plages étalées en terrasses minces reposant sur roc schisteux, à 88 m d'altitude;
 - Loam argileux;
 - À distance d'un des cours d'eau qualifiés de rivières mais difficilement navigables, leurs axes peuvent correspondre à des vecteurs d'appropriation de l'hinterland;
 - Habitable vers 10 000 à 8 000 ans AA, niveau de la mer sous la cote de 40-50 m d'altitude.
- L'historique du secteur :
 - Selon les écrits de Cartier, en 1534, les Iroquoiens du Saint-Laurent utilisent l'île d'Orléans pour ses ressources halieutiques plutôt qu'agricoles;
 - Champlain, en 1603, y rencontre les Algonquins;
 - 17e siècle ; colonisation :
 - 1636 : ensemble du territoire de l'île concédé à la Compagnie de la Nouvelle-France;
 - 1648 : installation des premiers colons dans l'extrémité sud-ouest puis sur le territoire de la paroisse de Sainte-Famille;
 - Milieu 17e : Charles de Lauson possède toute la partie nord de l'île;
 - 1666 : vente à Monseigneur de Laval
 - 1679 : ouverture de quatre nouvelles paroisses :
 - Concessions tracées du littoral vers le centre de l'île. Chaque terre a un accès au front de mer et à la partie boisée de l'île;
 - Route des Prêtres et route du Mitan tracées avant le chemin Royal
 - Territoire de Saint-Pierre d'abord colonisé en bordure du rivage (les fonds de Saint-Pierre) puis déplacement vers le dessus de la côte (sols plus stables et permettant de cultiver le blé);
 - 1717 : construction de la première église. Dispersion des maisons le long du chemin Royal.
 - 18e siècle :
 - Chemin Royal tracé au début du 18e et fixé officiellement par le grand Voyer Jean-Eustache Lanouiller de boisclair en 1744.
 - La zone d'étude se situe à distance du cœur du village (proximité de l'église) et est donc éloignée des zones à potentiel historique qui s'y concentrent.



Advenant que les travaux découvrent des vestiges ou biens archéologiques, ceux-ci seront gérés en découverte fortuite. Les travaux devront être arrêtés et déplacés afin de ne pas abîmer les biens ou vestiges (article 74, Loi sur le patrimoine culturel). L'entrepreneur devra informer sans délai l'archéologue d'Hydro-Québec. Une déclaration de découvertes archéologiques fortuites avec photos et point GPS devra être produite.

Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse : 2 Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Émilie Lamarre-Bolduc Date analyse : 2023-10-16

Contexte

- Adresse : Chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
- Unité de paysage : Secteur agroforestier
- Élément visé par la demande : Chemin Royal

Terrain

Descriptif général : Le chemin Royal représente le parcours-mère à l'échelle du site patrimonial. Son tracé sinueux, respectant le relief et les obstacles naturels, ceinture le territoire du site patrimonial et traverse chacun des cours villageois des six municipalités de l'île, les reliant entre eux. L'aménagement du chemin Royal fut complété en 1744; sa consolidation concorde historiquement avec l'occupation graduelle de la région et le développement des secteurs villageois. Ces caractéristiques en font un élément identitaire et distinctif du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Analyse

Le projet consiste à remplacer un poteau (identifié par Pot 1 dans les plans) et à planter un deuxième poteau à mi-portée (identifié par Pot 2 dans les plans) pour l'installation d'un groupe transformateur pour l'alimentation d'un client. Le poteau 2 ainsi situé à 30 m du poteau 1.

Une remise en état à l'identique est prévue à la suite des travaux. Aucun arbre ne serait abattu dans le cadre des travaux. Les interventions ont peu d'impact visuel sur les valeurs du site patrimonial.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans (orientation 10).

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2023-10-16

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : _____
Émilie Lamarre-Bolduc

PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2021

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 139434 – SSP-D-2021-0485-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Lots 6448171 et 6448172, chemin des Roses
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 25 novembre 2021.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Odette Bouchard
Agente de secrétariat

c. c. Monsieur

From: Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Fri, 17 Dec 2021 09:11:44 -0500
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: [REDACTED] Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca; Emilie.Lamarre-Bolduc@mcc.gouv.qc.ca; Leah Fay Hayes
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #139434 Lots 6 448 171 et 6 448 172 (Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 139434_Autorisation-1.pdf

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HTTP: Missing resource string139434_Autorisation-1.pdfHTTP: Missing resource string

Odette Bouchard, agent de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Lieu des travaux		
Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Lots 6448171 et 6448172 (231742)		Cadastre : 6 448 172 (Actuel), 6 448 171 (Actuel)
Adresse : chemin des Roses Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant		
Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick Saint-Pierre (160537)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom : Quincaillerie R. Létourneau inc. (153208)	31, chemin des Roses	Téléphone :
Rôle : Propriétaire	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0	
<u>Répondant</u>		
Nom :		

Demande d'autorisation		
	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception : 2021-11-25	
Collaborateur(s) : Olivier Roy	Utilisateur : Émilie Lamarre-Bolduc	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux	
- Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec raccordée au service électrique existant, tel que présenté par les plans fournis, incluant l'installation de trois nouveaux poteaux et le remplacement de deux poteaux existants. Les lieux seront remis à leur état d'origine et aucun déboisement n'est prévu.	
Les interventions seront réalisées conformément à :	
- Les nouveaux plans fournis au Ministère le 25 novembre 2021.	
Début travaux : 2022-01-01	
Analyse(s) / Recommandation(s)	
Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2021-12-09

Contexte	
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île	
Généré par Émilie Lamarre-Bolduc	Page: 1 de 3
Date: 2021-12-13	

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2021-12-13

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc



Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Quincaillerie R. Létourneau inc.
31, chemin des Roses
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec raccordée au service électrique existant, tel que présenté par les plans fournis, incluant l'installation de trois nouveaux poteaux et le remplacement de deux poteaux existants. Les lieux seront remis à leur état d'origine et aucun déboisement n'est prévu.

Les interventions seront réalisées conformément à :

- Les nouveaux plans fournis au Ministère le 25 novembre 2021.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Lots 6448171 et 6448172
chemin des Roses
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 448 171 (actuel), 6 448 172 (actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicables.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

*Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.*

Par _____
Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Quincaillerie R. Létourneau inc.
31, chemin des Roses
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec raccordée au service électrique existant, tel que présenté par les plans fournis, incluant l'installation de trois nouveaux poteaux et le remplacement de deux poteaux existants. Les lieux seront remis à leur état d'origine et aucun déboisement n'est prévu.

Les interventions seront réalisées conformément à :

- Les nouveaux plans fournis au Ministère le 25 novembre 2021.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Lots 6448171 et 6448172
chemin des Roses
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 448 171 (actuel), 6 448 172 (actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicables.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine



Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Municipalité de Sainte-Famille de l'île-d'Orléans
2478, chemin Royal
Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Implantation de 1 nouveau poteau et raccorder à la ligne de distribution existante ;
- Remplacement d'un poteau existant, à l'identique ;
- Remise en état du terrain, tel que l'existant.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 7 décembre 2021 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Chemin Royal

Sainte-Famille (Québec)

Désignation cadastrale : 6 039 560 (actuel), 6 039 556 (actuel), 6 039 554 (actuel), 6 039 561 (actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicables.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

Par



Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 décembre 2021

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 139457 – SSP-D-2021-0499-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille,
Sainte-Pétronille (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 7 décembre 2021.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Odette Bouchard
Agente de secrétariat

c. c. Municipalité de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans

From: Odette.Bouchard@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Mon, 21 Feb 2022 11:11:52 -0500
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca; info@munstefamille.org; Raphael.St-Gelais@mcc.gouv.qc.ca
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #139457 Chemin Royal Sainte-Famille (Québec)
Attachments: 139457_Autorisation.pdf

Monsieur St-Pierre,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Raphaël St-Gelais, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur St-Pierre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HTTP: Missing resource string139457_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Odette Bouchard, agent de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations	
Nom :	Chemin Royal (104229)	Cadastre :	6 039 561 (Actuel), 6 039 554 (Actuel), 6 039 556 (Actuel), 6 039 560 (Actuel)
Adresse :	Sainte-Famille (Québec)	Statut :	Déclaration
	Sainte-Pétronille (Québec)		
	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		
	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		
	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		
	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		
Fait partie de			
Nom		Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans		Site patrimonial	Déclaration
Travaux			
Article(s) :		64	
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux	
Terrain	Excavation	Excavation	
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité	

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick St-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone [REDACTED]
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur : ([REDACTED])
		Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom : Municipalité de Sainte-Famille de l'île-d'Orléans (163529)	2478, chemin Royal	Téléphone : (418) 829-3572
	Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0	Télécopieur : [REDACTED]
Rôle : Propriétaire		Courriel : info@munstefamille.org
<u>Répondant</u>		

Demande d'autorisation

		Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Raphaël St-Gelais		Date réception : 2021-12-07	Plan(s)
Collaborateur(s) : Olivier Roy		Utilisateur : Aurélie Cliche	
État demande : Demande en traitement			

Description des travaux

- Implantation de 1 nouveau poteau et raccorder à la ligne de distribution existante;
- Remplacement d'un poteau existant, à l'identique;
- Remise en état du terrain, tel que l'existant.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 7 décembre 2021 et aux documents s'y rattachant.

Durée travaux :Dès que possible

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse :1

Auteur :Olivier Roy

Intervention :sans avis du CPCQ

Date analyse :2022-01-10

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse
Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation
Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :2

Auteur :Raphaël St-Gelais

Intervention :sans avis du CPCQ

Date analyse :2022-01-13

Contexte
-Adresse : 2425, chemin Royal, Sainte-Famille
-Unité de paysage : secteur des abords de village
-Élément visé par la demande : terrain

Bâtiment accessoire (grange)
-Fait partie de l'inventaire des bâtiments agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans: non

Terrain
Descriptif général : la propriété concernée par la présente demande est constituée du bâtiment principal inventorié et coté D. Il s'agit de raccorder la grange au nord à la ligne de distribution existante sur le chemin Royal.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, archéologique et emblématique. La propriété concernée par la présente demande constitue un élément d'intérêt associé à ces valeurs patrimoniales puisqu'elle se rattache à un bâtiment inventorié pour son intérêt patrimonial et qu'elle contribue notamment à la valeur paysagère du site patrimonial.

Analyse
Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :
- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
- privilégier le traitement minimal;
- assurer la continuité à travers les changements;

Le cadre naturel
- Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géographie ainsi qu'au couvert végétal du territoire. (1)
- Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief. (2)
- Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois. (7)
- Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique. (10)

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs.

Les interventions projetées respectent de manière générale les valeurs patrimoniales énumérées ci-haut et constituent des interventions minimales visant à préserver l'aspect actuel du site patrimonial.



Les demandeurs remettront le terrain en état après les travaux et aucun déboisement ne sera nécessaire. En somme, les impacts visuels sur le site patrimonial seront minimes.

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans. Selon l'analyse archéologique, le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2022-01-13

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Raphaël St-Gelais



Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Club de golf Orléans inc.
8170, chemin Royal
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement de deux poteaux électriques et d'une ligne électrique existante pour une ligne à tension plus élevée;
- Travaux d'entretien (élagage et déboisement) de la végétation à proximité de la ligne de distribution.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 14 octobre 2022 et aux documents s'y rattachant;
- Le courriel apportant des précisions, reçu le 30 novembre 2022 et le 11 janvier 2023.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Club de Golf Orléans
8170, chemin Royal
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0
Désignation cadastrale : 6 039 553 (Actuel)

Selon les conditions suivantes :

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Par



Jean-Jacques Adjizian, directeur général
Direction générale du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Club de Golf Orléans (105826)	Cadastre : 6 039 553 (Actuel)
Adresse :	8170, chemin Royal Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0	Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	Courriel : coulombe.marie-lou@hydro.qc.ca	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	75, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4	
<u>Répondant</u>		
Nom : Patricia Beaudry (166015)	2625, boulevard Lebourgneuf, Étage 01	Téléphone : (418) 845-6600
Titre : Conseillère	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : beaudry.patricia.2@hydroquebec.com
<u>Demandeur</u>		
Nom : Club de golf Orléans inc. (153198)	8170, chemin Royal	Téléphone : [REDACTED]
Rôle : Propriétaire	Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0	Courriel : clubdegolforleans@gmail.com
<u>Répondant</u>		

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc	Date réception : 2022-10-14	Plan de localisation
Collaborateur(s) : Vincent Godin Olivier Roy	Date demande : 2022-10-14 Utilisateur : Vincent Godin	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux

- Remplacement de deux poteaux électriques et d'une lignée électrique existante pour une ligne à tension plus élevée;
- Travaux d'entretien (élagage et déboisement) de la végétation à proximité de la ligne de distribution.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 14 octobre 2022 et aux documents s'y rattachant.
- Le courriel apportant des précisions, reçu le 30 novembre 2022 et le 11 janvier 2023.

Durée travaux : Le plus tôt possible (avant l'hiver)

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2022-12-22

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Émilie Lamarre-Bolduc	Date analyse :	2022-12-22

Contexte

- Adresse : 8170, chemin Royal, Sainte-Pétronille
- Unité de paysage : Secteur villageois
- Élément visé par la demande : Terrain

Terrain
Descriptif général : D'une superficie de 107 389,8 m2, le terrain est formé selon son usage, soit un terrain de golf. Le lot possède une végétation parsemée ainsi que des aménagements spécifiques associés au terrain de golf.

Analyse

[Redacted text block]

Cela implique par ailleurs des travaux d'entretien de la végétation (élagage et déboisement), qui seront réalisés selon les normes usuelles pour ce type de ligne de distribution. L'emprise de la ligne aurait par conséquent une largeur de 10 mètres, soit 5 mètres de part et d'autre de la ligne électrique. Il y aura donc un déboisement des arbres présents dans l'emprise. L'élagage prévu vise les branches des arbres présents en dehors de l'emprise, mais dont les branches sont susceptibles de causer une panne, car susceptible d'entrer en contact avec les conducteurs électriques. Les travaux viseraient également la maîtrise de la végétation en bordure du chemin Royal pour permettre les travaux. En somme, les travaux de dégagement de la végétation à proximité de la ligne de distribution, tel que planifié par Hydro-Québec, visent le respect des caractéristiques du cadre naturel en vue d'assurer la sécurité publique et sont, par conséquent, acceptables. Considérant qu'il y a déjà une ligne électrique dans la zone visée par les travaux, ceux-ci auraient peu d'impact visuel sur le site patrimonial.

Archéologie :

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif :	Autorisation mineure en signature
Date geste :	2022-12-22

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

PAR COURRIEL

Québec, le 24 octobre 2022

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G1C 1P1

N/Réf. : 140431 – SSP-D-2022-0399-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Club de Golf Orléans
8170, chemin Royal
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 14 octobre 2022.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nathalie Fournier
Agente de secrétariat

Québec, le 24 novembre 2024

Monsieur Louis Bordeleau
Chargé d'équipe Autorisations gouvernementales
Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 135567 – SSP-D-2018-0512-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis d'intention d'imposer des conditions
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
1807-1809, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Monsieur,

Pour faire suite à l'analyse de votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet, nous vous informons que le Ministère a l'intention d'accorder l'autorisation sous réserve des conditions suivantes :

- la portée des travaux de déboisement à venir et les stratégies de reboisement utilisées le cas échéant seront transmises au Ministère pour que celui-ci l'approuve avant le début des travaux;
- les résultats des inspections visuelles et des sondages archéologiques devront être soumis au Ministère afin de préciser les mesures de protection archéologique à mettre en place.

Cette intention est motivée par l'importance de la réduction des impacts des interventions sur le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. D'une part, la portée des travaux doit limiter l'impact visuel sur le paysage du site patrimonial de l'Île-d'Orléans. D'autre part, l'inspection visuelle des lieux et les sondages archéologiques permettront de mieux orienter les travaux afin de minimiser les impacts sur le patrimoine archéologique.

Il est à noter que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'un permis de recherche archéologique est nécessaire pour toute intervention archéologique. Afin d'obtenir ce permis, une demande doit être déposée à cet effet au Ministère et sachez que des délais de traitement sont à prévoir.

... 2

Vous pouvez nous faire part de vos observations dans les 10 jours suivant la réception de cette lettre. À cette fin, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec madame Marie Alexandre G.-Deschênes de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par téléphone 418 380-2346, poste 7034 ou par courriel mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca. Au terme du délai de 10 jours, en l'absence de commentaires de votre part, une autorisation prévoyant les conditions précitées vous sera transmise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Martin Pineault

c. c. Monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

From: Manon.Boutin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 27 Nov 2018 15:26:40 -0500
To: bordeleau.louis@hydro.qc.ca
Subject: Autorisation de travaux
Attachments: 135567_Autorisation.pdf

Bonjour monsieur Bordeleau,

Voici une copie de votre autorisation signée tel que demandé.

Les copies originales suivront dans la poste d'ici quelques jours.

Bonne fin de journée!

HTTP: Missing resource string135567_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Manon Boutin

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : manon.boutin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Québec, le 27 novembre 2018

Monsieur Louis Bordeleau
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 135567 – SSP-D-2018-0512-03

Objet : Demande d'autorisation
1807, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

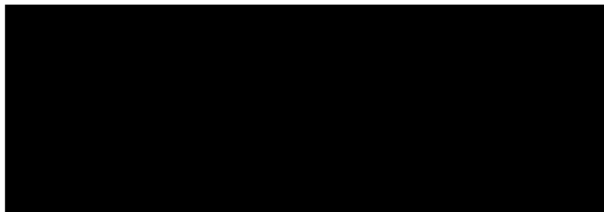
1809, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie Alexandre Girard-Deschênes, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 380-2346, poste 7034.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Boutin
agente de bureau

p. j. Autorisation

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : 1810, chemin Royal (101848)
Adresse : 1810, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Autres informations

Cadastre : 16-3 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
----------------	---------	---------------------------

Demandeur

Nom : M. Louis Bordeleau (171346)	855, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 4P5	Téléphone : (514) 840-3000 Courriel : bordeleau.louis@hydro.qc.ca
Rôle : Mandataire (Correspondant)		

Demandeur

Nom : Hydro-Québec (163407)	1500, rue University, Bur. 400 Montréal (Québec) H3A 3S7
Rôle : Propriétaire	

Description des travaux

ARCHÉOLOGIE
Alimentation de l'Île d'Orléans par câbles sous-fluviaux à 25 kV.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 1	Auteur : Stéphanie Simard
------------------------	---------------------------

Contexte

Les travaux prévus par Hydro-Québec peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Analyse

Un inventaire archéologique a été amorcé en 2016 dans les zones susceptibles d'être affectées par les travaux. Aucune trace d'occupation amérindienne ni de vestige associé aux premières occupations euroquébécoises n'a été mise au jour. Une inspection visuelle des lieux ainsi que des sondages archéologiques seront réalisés, avant le début des travaux, afin de déterminer la présence ou non de vestiges archéologiques et de préciser les mesures de protection à mettre en place. Cette intervention permettra de mieux orienter les travaux d'Hydro-Québec en minimisant les impacts sur le patrimoine archéologique.

Condition(s)

Inspection visuelle et inventaire archéologique visant à valider le potentiel archéologique d'une partie des lots 46-P et 48.

Intervention : ☐ Mineure ☐ Majeure	Chargé de projet : Geneviève Dion
Date d'analyse : 2018-10-17	Gestionnaire : Claude Rodrigue

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
1500, rue University, Bur. 400
Montréal (Québec) H3A 3S7

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Alimentation de l'Île-d'Orléans par câbles sous-fluviaux à 25 kV.
- Réalisation d'une inspection visuelle des lieux ainsi que de sondages archéologiques avant le début des travaux afin de déterminer la présence ou non de vestiges archéologiques et de préciser les mesures de protection archéologique à mettre en place.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 27 septembre 2018.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ – SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

1807, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

1809, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0
Désignation cadastrale : 46-P (Actuel)

Selon les conditions suivantes :

- La portée des travaux de déboisement à venir et les stratégies de reboisement utilisées le cas échéant seront transmises pour approbation au Ministère avant le début des travaux.
- Les résultats des inspections visuelles et des sondages archéologiques devront être soumis au Ministère afin de préciser les mesures de protection archéologique à mettre en place, le cas échéant.

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

2018/11/22

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Martin Pineault, directeur général
Direction générale du patrimoine et des
immobilisations

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Québec, le 2 octobre 2018

Monsieur Louis Bordeleau
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage

Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 135567 – SSP-D-2018-0438-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
1810, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 27 septembre 2018.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial classé, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Manon Boutin
agente de bureau

Autorisation

Article(s) 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement d'un poteau électrique;
- Installation d'un banc de transformateur 25 kVa (compris sur le nouveau poteau électrique);
- Abattage d'un arbre.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 16 octobre 2018.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Maison Pierre-Mourier
4822, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 194-P (Actuel)

Selon les conditions suivantes :

N/A

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

2018/11/14

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Martin Pineault, directeur général
Direction générale du patrimoine et des
immobilisations

Québec, le 14 novembre 2018

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 135645 – SSP-D-2018-0482-03

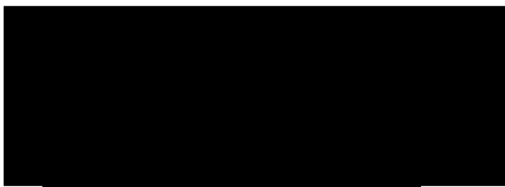
Objet : Demande d'autorisation
Maison Pierre-Mourier
4822, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Marie-Alexandre Girard-Deschênes, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 380-2346, poste 7034.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Boutin
agente de bureau

p. j. Autorisation

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Maison Pierre-Mourier (107091)		Cadastre : 194-P (Actuel)
Adresse : 4822, chemin Royal Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Propriétaire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick St-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec) G2C 1P1	Téléphone : (418) 845-6600 Télécopieur : (418) 845-6877 Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca

Description des travaux

ARCHÉOLOGIE:
Implantation d'un poteau, installation d'un banc de transformateur 25 kva et coupe d'un arbre.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 1	Auteur : Stéphanie Simard
------------------------	---------------------------

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications, même si le terrain se trouve à proximité du manoir Mauvide-Genest, la nature des travaux ne devrait pas permettre la mise au jour de vestige. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Intervention :

☐ Mineure

☐ Majeure

Chargé de projet :

Geneviève Dion

Date d'analyse : 2018-11-12

Gestionnaire :

Claude Rodrigue

Québec, le 17 octobre 2018

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 135645 – SSP-D-2018-0482-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation
Maison Pierre-Mourier
4822, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 16 octobre 2018.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial classé, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Pour toute information concernant votre demande, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au 418 380-2346, poste 7047.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
agente de bureau

From: Guylaine.Lamontagne@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 12 Jan 2021 14:13:20 -0500
To: bouffard.melanie@hydroquebec.com
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Accusé réception - Demande d'autorisation de travaux # 138296 Chemin Royal de l'Île d'Orléans

Bonjour Madame Bouffard,

N/Réf. : 138296 – SSP-D-2020-0623-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Sainte-Famille (Québec)

Sainte-Pétronille (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 12 janvier 2021.

Le bien mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel*(chapitre P-9.002).

En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Dans le contexte actuel et en lien avec les efforts du Gouvernement du Québec pour limiter les effets de la COVID-19, **le Ministère assurera entièrement le suivi de votre demande par courriel.**

Nous vous demandons donc de bien confirmer que vous avez reçu cette correspondance. Nous procéderons dès que possible à l'analyse de votre demande et nous tenterons d'effectuer un suivi dans les meilleurs délais tout en tenant compte des enjeux associés au contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Guylaine Lamontagne, agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Travaux d'entretien (abattage, élagage et déboisement) de la végétation à proximité de la ligne de distribution LEF235 à Saint-Pierre, Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean et Saint-Laurent.

Les interventions seront réalisées conformément :

- à la demande reçue 12 janvier 2021 et les documents s'y rattachant;
- aux courriels apportant des précisions sur le projet, reçus le 4 mars 2021 et 9 avril 2021.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Sainte-Famille (Québec)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

*Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.*

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine

From: Jean-Jacques.Adjizian@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Mon, 26 Apr 2021 14:14:36 -0400
To: Bouffard.Melanie@hydroquebec.com
Cc: clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca; emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca
Bcc: josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Dossier 138296 - Autorisation
Attachments: 138296_Autorisation.002.pdf

Madame,
Monsieur,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel l'autorisation demandée afin que vous puissiez procéder rapidement aux interventions autorisées. Ainsi, par la présente, j'autorise le propriétaire et toute personne mandatée par ce dernier à procéder aux interventions mentionnées dans l'autorisation ci-jointe. Ce courriel confirme l'octroi de l'autorisation au sens de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel. Une version originale de l'autorisation vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à l'autorisation ci-jointe, veuillez communiquer directement avec Emilie

HTTP: Missing resource string138296_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Mes cordiales salutations,

Jean-Jacques Adjizian
Directeur

Direction du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R-C
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 6307
Courriel : jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

From: Guylaine.Lamontagne@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Thu, 14 Oct 2021 10:04:39 -0400
To: [REDACTED]
Cc: Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca; Emilie.Lamarre-Bolduc@mcc.gouv.qc.ca; Léah-Fay Hayes
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #138978 Lot 6038706 - 120, côte Pouliot, Saint-Laurent
Attachments: 138978_Autorisation.pdf

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jean-Michel Bergeron de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HTTP: Missing resource string138978_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Guylaine Lamontagne, agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Lot 6038706 (233620)	Cadastre : 6 038 706 (Actuel)
Adresse :	120, Côte Pouliot Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Transformation du paysage	Aménagement paysager

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick Saint-Pierre (160537)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : st-pierre.yannick@hydroquebec.com
<u>Demandeur</u>		
Nom :		Téléphone :
Rôle :		Autre téléphone : ()
<u>Répondant</u>		Courriel :

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Direction de la Capitale-Nationale	Date réception : 2021-06-22	
Collaborateur(s) : Jean Michel Bergeron	Date demande : 2021-06-17	
Olivier Roy	Utilisateur : Jean Michel Bergeron	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux

- Ajout de poteaux, d'environ 40 à 45 pieds de longueur avec une partie enfouie dans le sol, et ancrages associés;
- Remise en état du terrain après les travaux, tel que l'existant.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 17 juin 2021 et aux documents s'y rattachant;
- Le plan de ligne aérienne préparé par Hydro-Québec datant du 2 juin 2021.

Début travaux : 2021-09-01

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2021-06-28

Contexte

[REDACTED] la construction d'un chalet avec installations septique et puit artésien sur le lot 6 038 707 (demande #139007)

[REDACTED] pour la construction d'un chalet avec installations septique et puit artésien sur le lot 6 038 706 (demande #139020)

Une troisième demande a été déposée par Hydro-Québec pour la mise en place d'un raccordement de nouvelles constructions à partir de la ligne de distribution existante sur la côte Pouliot. Ces travaux impliquent l'ajout de 4 poteaux (demande #138978). Les travaux de déboisement sont traités à part.

Une quatrième demande a été déposée par [REDACTED] afin de réaliser les travaux de déboisement nécessaires préalablement aux travaux de mise en place de la nouvelle ligne de distribution par Hydro-Québec (demande #139167).

Considérant que toutes ces demandes concernent essentiellement le même projet et les mêmes lots cadastraux, ces dernières ont été évaluées simultanément en termes d'impact sur le patrimoine archéologique de l'Île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), l'emprise des travaux est située dans les limites de la zone de potentiel archéologique préhistorique P-7. La présence de cette zone de potentiel signifie que l'emplacement, l'élévation, la topographie, l'hydrographie et la sédimentologie du terrain laissent présumer que des vestiges archéologiques associés à une présence autochtone pourraient se retrouver dans le sol dans le secteur visé par les travaux. Un inventaire archéologique préalable est donc recommandé.

La zone de potentiel ne couvre toutefois pas l'ensemble des lots 6 038 706 et 6 038 707. Il n'en demeure pas moins que même si l'ensemble du terrain ne recèle pas un potentiel élevé, des découvertes pourraient tout de même y être réalisées. Étant donné qu'un inventaire archéologique est requis pour une bonne partie des travaux, il est recommandé par précaution d'étendre ce dernier à l'ensemble des travaux prévus dans le cadre des demandes #138978, #139007, #139020 et #139167.

Des conditions archéologiques ayant été prévues dans la demande #139167 en vue de la réalisation d'un inventaire préalable, et considérant que cet inventaire doit couvrir l'emprise prévue dans le cadre des travaux associés à la présente demande, les conditions archéologiques recommandées visent essentiellement la réception des résultats de l'inventaire archéologique. Advenant la découverte de vestiges, des mesures d'atténuation devront être proposées.

MISE À JOUR 2021-10-07

Depuis la réalisation de l'analyse initiale, le projet a été modifié par le demandeur. En effet, l'emprise de la ligne de raccordement a été modifiée afin d'emprunter le chemin d'accès actuel. Ainsi, aucune coupe d'arbres n'est maintenant requise.

Le Ministère avait initialement recommandé la réalisation d'un inventaire archéologique pour l'ensemble des travaux prévus dans ce secteur de la Côte Pouliot (incluant la coupe d'arbres prévue dans la demande 139167 et la mise en place du raccordement électrique visé par la présente demande). Maintenant, cet inventaire devra uniquement couvrir les travaux d'aménagement liés aux deux chalets à construire et de leurs aménagements périphériques (demandes 139007 et 139020).

Pour ce qui est de la mise en place de la nouvelle ligne de raccordement d'Hydro-Québec, les quelques poteaux qui devront être implantés seront positionnés en bordure du chemin d'accès actuel, donc dans des sols présumés perturbés. Par ailleurs, l'emprise de ce chemin d'accès se trouve essentiellement en dehors de la zone de potentiel archéologique autochtone mentionnée précédemment.

La demande 139167, qui visait spécifiquement les travaux de coupe d'arbres et qui comportait initialement les conditions archéologiques applicables à l'ensemble des travaux prévus, sera transformée pour traiter de la réalisation de l'inventaire archéologique préalable exigé par le Ministère.



Dans ce contexte, l'impact potentiel des travaux prévus sur le patrimoine archéologique apparaît faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse :	2	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Direction de la Capitale-Nationale	Date analyse :	2021-09-03

Contexte

- Adresse : Lot 6 038 706, côte Pouliot, Saint-Laurent
- Unité de paysage : secteur de villégiature
- Élément visé par la demande : terrain

Terrain

Descriptif général : le lot est de forme irrégulière et se trouve aux abords du fleuve Saint-Laurent. Il est constitué majoritairement d'arbres. La ligne électrique existante passe actuellement à travers le lot.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, archéologique et emblématique. La propriété concernée par la présente demande ne contribue pas à ces valeurs patrimoniales puisqu'elle ne possède aucune caractéristique notable pouvant être associée à ces dernières. Néanmoins, la propriété concernée se situe à l'intérieur des limites du site patrimonial et les travaux projetés pourraient avoir un impact sur les valeurs énumérées précédemment.

Analyse

- Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :
- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
 - privilégier le traitement minimal;
 - assurer la continuité à travers les changements;

Cadre naturel

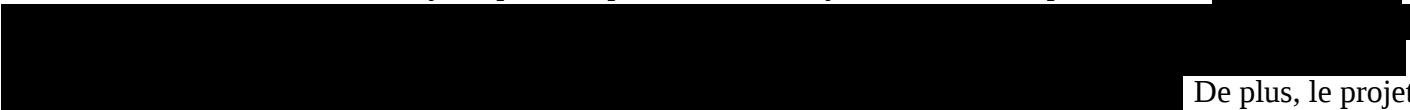
- Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géographie ainsi qu'au couvert végétal du territoire. (1)
- Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois. (7)
- Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique. (10)

Orientations s'appliquant à certains secteurs

- Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage en maintenant leurs distinctions. (191)

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs.

Les interventions projetées respectent de manière générale les valeurs patrimoniales énumérées ci-haut et constituent des interventions n'ayant pas d'impacts visuels majeurs sur le site patrimonial.



De plus, le projet inclut également la remise en état du terrain tel que l'existant, suite aux travaux. L'ensemble des interventions est acceptable. En effet, les impacts sur le site patrimonial seront limités puisqu'il s'agit d'un lot sur une route

isolée sur l'Île d'Orléans et non visible du chemin Royal. Finalement les poteaux sont standards et dans la continuité des lignes électriques déjà implantées sur le site.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif :	Demande reçue (COVID-19)
Date geste :	2021-06-22

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

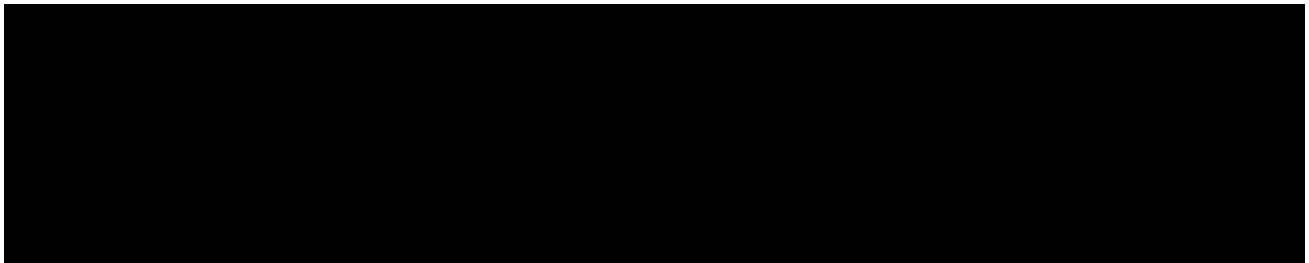
Chargé de projet : _____
Direction de la Capitale-Nationale

From: Aurelie.Cliche@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 24 Aug 2021 15:41:20 -0400
To: st-pierre.yannick@hydroquebec.com
Cc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca; Guylaine.Lamontagne@mcc.gouv.qc.ca; Emilie.Lamarre-Bolduc@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Suivi de la demande d'autorisation de travaux #138978

Bonjour Monsieur St-Pierre,

La présente est pour effectuer le suivi de votre demande d'autorisation de travaux #138978 pour la propriété située au 7573, côte Pouliot à Saint-Laurent.

Veillez noter que nous traitons un grand volume de demandes et que celles-ci sont traitées par ordre d'arrivée. Notre objectif est de répondre à l'intérieur d'un délai de 90 jours après le dépôt des demandes. Soyez assuré qu'un chargé de projet prendra connaissance de votre demande et qu'il vous contactera dans les meilleurs délais s'il a besoin d'informations additionnelles pour en faire l'analyse.



En espérant que le tout est conforme. Merci et bonne journée,

Aurélie Cliche

B. Sc. arch.
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone: En télétravail
Courriel : aurelie.cliche@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Québec, le 26 mars 2020

Madame Marie-Lou Coulombe
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 137283 – SP-D-2019-0706-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation
Site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Sainte-Famille (Québec)
Sainte-Pétronille (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 16 mars 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Guylaine Lamontagne
Agente de secrétariat

From: Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Fri, 1 May 2020 12:04:07 -0400
To: Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca
Cc: MarieAlexandre.Girard-Deschenes@mcc.gouv.qc.ca;
Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Autorisation 137283
Attachments: 03_MAGD_137283_Autorisation.pdf

Madame,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel l'autorisation demandée afin que vous puissiez procéder rapidement aux interventions autorisées. Ainsi, par la présente, j'autorise le propriétaire et toute personne mandatée par ce dernier à procéder aux interventions mentionnées dans l'autorisation ci-jointe. Ce courriel confirme l'octroi de l'autorisation au sens de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel. Une version originale de l'autorisation vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à l'autorisation ci-jointe, veuillez communiquer directement avec Marie Alexandre G.-Deschênes (mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca).

Mes cordiales salutations,

HTTP: Missing resource string03_MAGD_137283_Autorisation.pdf
HTTP: Missing resource string

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Site patrimonial de l'Île-d'Orléans (93521)	Statut : Déclaration
Adresse :	Sainte-Famille (Québec)	
	Sainte-Pétronille (Québec)	
	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	
	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	
	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	
	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)	
Travaux		
Article(s) :	64	
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Propriétaire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Marie-Lou Coulombe (156478)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Marie Alexandre Girard-Deschêne	Date réception : 2020-03-16	
État demande : Demande en traitement	Date demande : 2020-03-16	
	Utilisateur : Marie Alexandre Girard-Deschênes	

Description des travaux

Travaux d'entretien de la végétation à proximité de la ligne de distribution LEF232.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 16 mars 2020 et les documents s'y rattachant;
- Le courriel apportant des précisions sur les travaux reçu le 24 avril 2020.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Marie Alexandre Girard-Deschênes	Date analyse : 2020-04-24

Contexte

-Adresse : Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Hydro-Québec doit procéder à l'entretien de la végétation autour de la ligne de distribution d'électricité LEF232. Cette ligne est située dans le site patrimonial déclaré de l'Île d'Orléans, principalement à Sainte-Pétronille, mais également à Saint-Laurent-l'Île-d'Orléans et Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, archéologique et emblématique. Les interventions projetées par Hydro-Québec pourraient

avoir un impact sur la valeur paysagère du site patrimonial.

Analyse

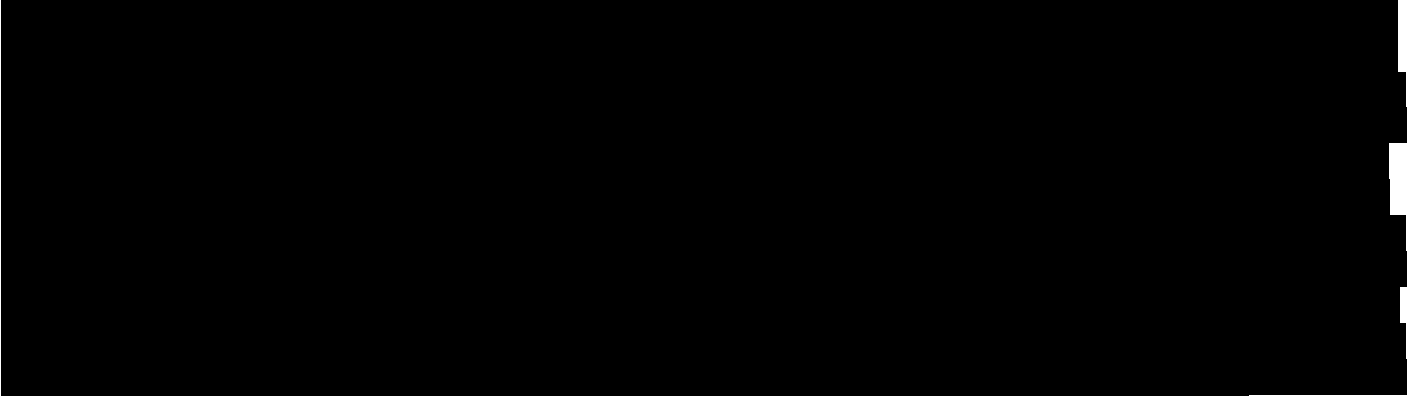
Le 24 avril 2020, le Ministère a transmis un courriel à Hydro-Québec afin de confirmer si les arbres abattus seraient essouchés. 

Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :

- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
- privilégier le traitement minimal;
- assurer la continuité à travers les changements;
- viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique (10).

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs.

Les interventions projetées respectent de manière générale les valeurs patrimoniales énumérées ci-haut et constituent des interventions minimales visant à préserver l'aspect actuel du site patrimonial. 



En somme, les travaux de dégagement de la végétation à proximité de la ligne de distribution LEF232, tel que planifié par Hydro-Québec, vise le respect des caractéristiques du cadre naturel en vue d'assurer la sécurité publique et sont, par conséquent, acceptables. Les interventions projetées auront un impact visuel négligeable et n'affecteront donc pas les caractéristiques paysagères du site patrimonial de l'Île-d'Orléans qui contribuent, notamment, à sa valeur patrimoniale.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2020-04-24

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : 
Marie Alexandre Girard-Deschênes

From: Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Fri, 1 May 2020 16:54:25 -0400
To: belle-isle.jonatan@hydro.qc.ca; trudel.francoise@hydro.qc.ca
Cc: MarieAlexandre.Girard-Deschenes@mcc.gouv.qc.ca;
Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Autorisation 137283
Attachments: 03_MAGD_137283_Autorisation.pdf

Madame,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel l'autorisation demandée afin que vous puissiez procéder rapidement aux interventions autorisées. Ainsi, par la présente, j'autorise le propriétaire et toute personne mandatée par ce dernier à procéder aux interventions mentionnées dans l'autorisation ci-jointe. Ce courriel confirme l'octroi de l'autorisation au sens de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel. Une version originale de l'autorisation vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à l'autorisation ci-jointe, veuillez communiquer directement avec Marie Alexandre G.-Deschênes (mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca).

Mes cordiales salutations,

HTTP: Missing resource string03_MAGD_137283_Autorisation.pdf
HTTP: Missing resource string

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

Travaux d'entretien de la végétation à proximité de la ligne de distribution LEF232.

Les travaux seront réalisés conformément :

- à la demande reçue le 16 mars 2020 et les documents s'y rattachant;
- au courriel apportant des précisions sur les travaux reçu le 24 avril 2020.

Sur le bien suivant :

SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Sainte-Pétronille (Québec)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

*Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.*

Par

Linda Tremblay, directrice générale
Direction générale du patrimoine

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Lot 243-2 (209471)		Cadastre : 243-2 (Actuel)
Adresse : chemin de la Chalouperie Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Marie-Lou Coulombe (156478)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom : Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (150148)	6822, chemin Royal	Téléphone : (418) 828-2322
Rôle : Propriétaire	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0	Télécopieur : (418) 828-2170
		Courriel : info@saintlaurentio.com
<u>Répondant</u>		

Description des travaux

ARCHÉOLOGIE:

- À la demande de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Hydro-Québec doit déplacer un ancrage afin de permettre à la municipalité d'élargir l'entrée du 107, rue de la Chalouperie pour que les pompiers puissent reculer leur camion afin de le remplir à la citerne. Le retrait de cet ancrage impliquera l'implantation d'un poteau d'haubanage muni d'un ancrage, de l'autre côté de l'entrée charretière.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 1	Auteur :	Stéphanie Simard
------------------------	----------	------------------

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Analyse

Les secteurs à excaver ont déjà fait l'objet de travaux similaires dans le passé si bien que les sols naturels d'origine ont vraisemblablement été prélevés. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Intervention : ☐ Mineure ☐ Majeure	Chargé de projet :	Marie Alexandre Girard-Deschênes
Date d'analyse : 2019-07-18	Gestionnaire :	Claude Rodrigue

From: Manon.Boutin@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 10 Sep 2019 11:39:02 -0400
To: Coulombe, Marie-Lou
Subject: Autorisation de travaux
Attachments: 136495_Autorisation.pdf

Madame Coulombe,

Voici l'autre autorisation aussi attendue.

Bonne fin de journée,

HTTP: Missing resource string136495_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Manon Boutin

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : manon.boutin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

----- Transféré par Manon Boutin/225/QC/MCC le 2019-09-10 11:36 -----

De : Manon Boutin/225/QC/MCC
A : Coulombe.Marie-Lou@hydro.qc.ca
Date : 2019-09-10 11:32
Objet : Autorisation de travaux

Bonjour Madame Coulombe,

Voici une copie de votre autorisation signée tel que demandé.

Les copies originales suivront dans la poste d'ici quelques jours.

Bonne fin de journée!

[pièce jointe "136486_Autorisation.pdf" supprimée par Manon Boutin/225/QC/MCC]

Manon Boutin

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 28 juin 2019

Madame Marie-Lou Coulombe
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136495 – SSP-D-2019-0235-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation
Lot 243-2
chemin de la Chalouperie
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 14 juin 2019.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Pour toute information concernant votre demande, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au 418 380-2346.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
Agente de bureau

c. c. Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, propriétaire.

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
6822, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Retrait d'un ancrage et installation d'un poteau d'haubanage muni d'un ancrage, de l'autre côté du chemin d'accès.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 14 juin 2019.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Lot 6 038 470
chemin de la Chalouperie
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 038 470 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le 09/09/2019

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Isabelle Lemieux, directrice de l'archéologie
Direction générale du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Québec, le 10 septembre 2019

Madame Marie-Lou Coulombe
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136495 – SSP-D-2019-0235-03

Objet : Demande d'autorisation
Lot 6038470
chemin de la Chalouperie
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Marie Alexandre Girard-Deschênes, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 380-2346, poste 7034.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
Agente de bureau

p. j. Autorisation

c. c. M^{me} Michelle Moisan, Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, propriétaire.

Québec, le 29 juillet 2019

Madame Yannick Saint-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136611 – SSP-D-2019-0309-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation
130, chemin des Érables
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 29 juillet 2019.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Pour toute information concernant votre demande, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au 418 380-2346.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
Agente de bureau

From: Manon.Boutin@mcc.gouv.qc.ca on behalf of
autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Mon, 7 Oct 2019 13:34:48 -0400
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Subject: autorisation - 130, chemin des Érables, Saint-Jean I.O.
Attachments: 136611_Autorisation.pdf

Bonjour Madame Saint-Pierre,

Voici une copie de votre autorisation signée tel que demandé.

Les copies originales suivront dans la poste d'ici quelques jours.

Bonne fin de journée!

HTTP: Missing resource string136611_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Manon Boutin

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Québec, le 7 octobre 2019

Madame Yannick Saint-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 136611 – SSP-D-2019-0309-03

Objet : Demande d'autorisation
130, chemin des Érables
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Raphaël St-Gelais, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 380-2346, poste 7405.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Manon Boutin
Agente de bureau

p. j. Autorisation

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : 130, chemin des Érables (108065)		Cadastre : 76-2-6 (Actuel)
Adresse : 130, chemin des Érables Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
Demandeur		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Propriétaire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
Répondant		
Nom : Yannick Saint-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur :
		Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca

Description des travaux

ARCHÉOLOGIE

- Raccorder le client du 130, chemin des Érables.
- Ajout de 2 nouveaux poteaux sur le terrain.
- Une surveillance archéologique sur appel est envisagée.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 1	Auteur : Stéphanie Simard
------------------------	---------------------------

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications de nos bases de données et de l'étude réalisée par Ruralys en 2011 ainsi que la mise à jour réalisée en 2019, le potentiel de découverte archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Le Ministère n'a pas de contre indication à ce que ce soit fait.

Intervention : ☐ Mineure ☐ Majeure

Chargé de projet : Raphaël St-Gelais

Date d'analyse : 2019-08-06

Gestionnaire : Claude Rodrigue

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Installation de deux poteaux électriques.

Les travaux seront réalisés conformément aux documents accompagnant la demande transmise au Ministère le 29 juillet 2019 et aux précisions apportées dans l'échange de courriel entre Madame Saint-Pierre et le MCC, en date du 18 septembre 2019.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
130, chemin des Érables
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 76-2-6 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

2019/10/04

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Linda Tremblay, directrice générale
Direction générale du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Remplacement de deux poteaux situés près du 1289, chemin Royal à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans;
- Installation d'un poteau additionnel temporaire à mi-portée entre les deux poteaux existants et de couvre-conducteurs sur les fils. Ces composantes seront enlevées à la fin des travaux;
- Installation d'une spirale sur les 4 conducteurs du circuit de la ligne 7007, soit au-dessus de la route 368.

Les travaux seront réalisés conformément :

- à la demande reçue le 1^{er} avril 2020 et les documents s'y rattachant;
- au plan de ligne aérienne réalisé par Justine Gauthier et daté du 26 mars 2020;
- au courriel apportant des précisions sur les travaux reçu le 2 avril 2020.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 187 014

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

*Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.*

Par


Linda Tremblay, directrice générale
Direction générale du patrimoine

Québec, le 1^{er} avril 2020

Madame Marie-Lou Coulombe
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 137297 – SP-D-2020-0001-03

Objet : **Accusé réception de votre demande d'autorisation**
Site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Sainte-Famille (Québec)
Sainte-Pétronille (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 31 mars 2019.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guylaine Lamontagne
Agente de secrétariat

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

Québec, le 21 octobre 2021

Madame Mélanie Bouffard
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 139331 – SSP-D-2021-0421-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
5354, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 21 octobre 2021.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Guyline Lamontagne
Agente de secrétariat

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : 5356, chemin Royal (102518)
Adresse : 5356, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Autres informations

Cadastre : 279-P (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité
	Transformation du paysage	Abattage d'arbres

Identification et adresse du bien

Nom : 5354, chemin Royal (103655)
Adresse : 5354, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

Autres informations

Cadastre : 279-P (Actuel), 276-P (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Transformation du paysage	Aménagement paysager

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Mélanie Bouffard (168813)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Courriel : bouffard.melanie@hydroquebec.com
<u>Demandeur</u>		
Nom : Ferme Onésime Pouliot inc. (149705)	5354, chemin Royal	Téléphone :
Rôle : Propriétaire	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	
	(Québec) G0A 3W0	Télécopieur :
<u>Répondant</u>		

Demande d'autorisation

Réception

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc
Date réception : 2021-10-21

Généré par Émilie Lamarre-Bolduc
Date: 2021-12-01

Annexe(s) à la demande

Collaborateur(s) : Olivier Roy
État demande : Demande en traitement Utilisateur : Émilie Lamarre-Bolduc

Description des travaux

- Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec raccordée au chemin Royal, tel que présenté par les plans fournis, incluant :
 - o Abattage de 17 arbres non essouchés en sud de la propriété;
 - o Abattage d'une rangée d'épinettes (38) dans la portion nord de la propriété.

Les interventions seront réalisées conformément à :

- Les nouveaux plans fournis au Ministère le 14 octobre 2021;
- Les courriels apportant des précisions sur le projet reçus les 14, 16, 25 octobre 2021 et les 8, 9, 25, 29, 30 novembre.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1 Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy Date analyse : 2021-11-15

Contexte
Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle ligne d'alimentation électrique, 19 poteaux devront être mis en place. De ce nombre, 1 poteau est indiqué comme étant facultatif.

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec incluant :
o Abattage de 17 arbres non essouchés en sud de la propriété;
o Abattage d'une rangée d'épinettes (38) dans la portion nord de la propriété.

Analyse
Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), une partie de la nouvelle ligne électrique traversera la zone de potentiel archéologique préhistorique P-24. En fonction des plans d'implantation transmis, seulement 2 poteaux seraient plantés dans la zone de potentiel préhistorique, l'un d'eux étant le poteau indiqué comme étant facultatif.

Considérant le fait que seulement 1 à 2 poteaux seront implantés dans la zone de potentiel, le fait que les excavations nécessaires pour la mise en place d'un poteau électrique seront très localisées, et le fait que ces derniers seront implantés en bordure des chemins d'accès déjà aménagés, et donc dans des emprises présumées perturbées, les probabilités pour que des vestiges archéologiques soient affectés apparaissent faibles. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation
Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse : 2 Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Émilie Lamarre-Bolduc Date analyse : 2021-11-30

Contexte
Informations sommaires sur les biens:
- Il se situe dans le site patrimonial déclaré de l'Île-d'Orléans. Le lot correspondant au 5356, chemin Royal, est situé dans un secteur agroforestier de la municipalité de Saint-Jean.
- La propriété appartient à la ferme Onésime Pouliot Inc [redacted]
- Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt notamment pour ses valeurs paysagères, comme c'est le cas pour le terrain concerné qui reproduit le mode parcellaire historique.

Description sommaire de l'environnement :
- Le secteur est caractérisé par une faible densité d'occupation et de grandes terres agricoles. Les bâtiments résidentiels et agricoles sont généralement implantés en retrait par rapport au chemin Royal, mais ils demeurent généralement visibles de celui-ci. Le secteur se démarque par ses qualités visuelles permettant d'apprécier l'étendue du territoire.

Description sommaire du terrain visé par les interventions :

- Pour le 5356, chemin Royal, le terrain possède une superficie de 306 000 m2. Des bâtiments agricoles sont implantés en retrait du chemin Royal, soit à près de 500 mètres et ne sont pas visible depuis la voie publique dû à la topographie. En effet, le front du lot est caractérisé par un talus fortement boisé. L'ensemble agricole est composé de plusieurs bâtiments liés à la production. Des serres sont déjà implantées sur le terrain.

Enjeu (x) : Aucun enjeu.

Analyse

Le 14 octobre 2021, le demandeur a déposé par courriel une demande de modification de l'autorisation 138925, afin d'ajouter l'aménagement de la ligne électrique par Hydro-Québec. Le 21 octobre 2021, Hydro-Québec a transmis la même demande au Ministère. [REDACTED]
[REDACTED]. Les interventions seront analysées dans le cadre de la demande 139331.

[REDACTED]

Par ailleurs, il a été confirmé le 25 octobre 2021 que les lots (6 282 975, 6 282 976 et 6 282 973), correspondant au 5354, chemin Royal, qui seront traversés par la ligne électrique appartiennent au demandeur.

Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :

- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
- privilégier le traitement minimal;
- assurer la continuité à travers les changements;
- Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois (7);
- Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique (10).

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs. Les travaux consistent à installer une ligne électrique afin d'alimenter les serres autorisées sur une partie de la propriété. Cela implique aussi l'abattage d'arbres.

L'installation de la ligne électrique est illustrée par la ligne jaune dans les plans fournis. Les poteaux seront à une distance variant entre 40 et 50 m. La ligne se raccorderait ainsi à celle du chemin Royal et traverserait par conséquent les lots 6 282 975, 6 282 976 et 6 282 973 qui appartiennent au même demandeur.

Dans la portion sud de la ligne électrique projetée, à proximité du chemin Royal, 17 arbres matures, d'un diamètre variable entre 15 et 45 cm, seraient abattus sans essouchage. D'après les informations fournies, seuls deux de ces arbres (identifiés par le x bleu dans les plans) ne seraient pas en santé. Dans la portion nord de la ligne, en plein milieu du lot, une rangée de résineux (38 épinettes) serait aussi abattue.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

L'aménagement de la ligne électrique proposée dans le cadre de ce projet serait ainsi l'intervention ayant le moins d'impact paysager sur le site patrimonial.

Archéologie

Aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif : Autorisation mineure en signature
Date geste : 2021-11-30

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : Émilie Lamarre-Bolduc

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :

Ferme Onésime Pouliot inc.
5354, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Aménagement d'une ligne électrique par Hydro-Québec raccordée au chemin Royal, tel que présenté par les plans fournis, incluant :
 - o Abattage de 17 arbres non essouchés en sud de la propriété;
 - o Abattage d'une rangée d'épinettes (38) dans la portion nord de la propriété.

Les interventions seront réalisées conformément à :

- Les nouveaux plans fournis au Ministère le 14 octobre 2021;
- Les courriels apportant des précisions sur le projet reçu les 14, 16, 25 octobre 2021 et les 8, 9, 25, 29, 30 novembre.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
5354, chemin Royal
5356, chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0
Désignation cadastrale : 276-P (actuel), 279-P (actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicables.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,

Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Accusé réception - Demande d'autorisation de travaux
#137460

Emprise municipale - 21, route du Mitin,
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Autorisation travaux DCN A : st-pierre.y
annick

2020-05-15 14:12

Envoyé par : 
Cc : "Léah-Fay Hayes"
Cci : Autorisation travaux DCN

Bonjour Madame St-Pierre,

N/Réf. : 137460 – SSP-D-2020-0114-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Route du Mitin
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 15 mai 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Dans le contexte actuel et en lien avec les efforts du Gouvernement du Québec pour limiter les effets de la COVID-19, le Ministère assurera entièrement le suivi de votre demande par courriel.

Nous vous demandons donc de bien confirmer que vous avez reçu cette correspondance. Nous procéderons dès que possible à l'analyse de votre demande et nous tenterons d'effectuer un suivi dans les meilleurs délais tout en tenant compte des enjeux associés au contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guyline Lamontagne, agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

De : Linda Tremblay/225/QC/MCC
A : t pierre.yannick@hydroquebec.com
Cc: [REDACTED], Zineb Hafiane/225/QC/MCC@MCC, Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Genevieve Dion/225/QC/MCC@MCC

Date : Mercredi 08 Juillet 2020 11:58
Objet : Dossier 137460 - Autorisation

Madame,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel l'autorisation demandée afin que vous puissiez procéder rapidement aux interventions autorisées. Ainsi, par la présente, j'autorise le propriétaire et toute personne mandatée par ce dernier à procéder aux interventions mentionnées dans l'autorisation ci-jointe. Ce courriel confirme l'octroi de l'autorisation au sens de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel. Une version originale de l'autorisation vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à l'autorisation ci-jointe, veuillez communiquer directement avec madame Zineb Hafiane au zineb.hafiane@mcc.gouv.qc.ca.

Mes cordiales salutations,

(Voir fichier joint : 03_ZH_137460_Autorisation.pdf)

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et de Communication
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Pièces jointes :

03_ZH_137460_Autorisation.pdf

From: Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Fri, 15 May 2020 14:12:12 -0400
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: Léah-Fay Hayes
Bcc: autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Accusé réception - Demande d'autorisation de travaux #137460 Emprise municipale - 21, route du Mitan, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Bonjour Madame St-Pierre,

N/Réf. : 137460 – SSP-D-2020-0114-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Route du Mitan
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 15 mai 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).
En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Dans le contexte actuel et en lien avec les efforts du Gouvernement du Québec pour limiter les effets de la COVID-19, le Ministère assurera entièrement le suivi de votre demande par courriel.

Nous vous demandons donc de bien confirmer que vous avez reçu cette correspondance. Nous procéderons dès que possible à l'analyse de votre demande et nous tenterons d'effectuer un suivi dans les meilleurs délais tout en tenant compte des enjeux associés au contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guylaine Lamontagne, agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Lot 37-1-11 (211828)		Cadastre : 37-1-11 (Actuel)
Adresse : chemin Royal Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) Chemin Beau-Lieu Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Chemin Beau-Lieu (231063)		Statut : Déclaration
Adresse : Chemin Beau-Lieu Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)		
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant		
Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	Courriel : st- pierre.yannick@hydro.qc.ca
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick Saint-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur : (418) 845-6877
		Courriel : st- pierre.yannick@hydroquebec.com
<u>Demandeur</u>		
Nom :		Téléphone : (
Rôle :		Autre téléphone :
		Courriel :
<u>Répondant</u>		

Demandeur

Nom :

Rôle : Propriétaire

Répondant

Description des travaux

Prolongation de la ligne de distribution déjà existante afin de raccorder un nouveau bâtiment (voir plan 1). Pour ce faire, nous devons changer 2 poteaux à plus ou moins 1 mètre et ajouter 2 nouveaux poteaux pour se rendre au bâtiment qui sera érigé au 20, chemin Beau-Lieu.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse :	1	Auteur :	Olivier Roy
----------------------	---	----------	-------------

Contexte

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île d'Orléans.

Analyse

Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), il n'existe pas de potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

La Direction des opérations en patrimoine recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Intervention :	☐ Mineure	☐ Majeure	Chargé de projet :	Direction de la Capitale-Nationale
Date d'analyse :	2020-07-30	Gestionnaire :		

From: Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Wed, 29 Jul 2020 15:21:36 -0400
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: Léah-Fay Hayes; [REDACTED]
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Accusé réception - Demande d'autorisation de travaux #137793 Lot 37-1-11 (20, chemin Beau-Lieu, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)

Bonjour Madame St-Pierre,

N/Réf. : 137793 – SSP-D-2020-0318-03

Objet : Accusé de réception de votre demande d'autorisation

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Chemin Beau-Lieu
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Lot 37-1-11
Chemin Beau-Lieu
chemin Royal
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 28 juillet 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Dans le contexte actuel et en lien avec les efforts du Gouvernement du Québec pour limiter les effets de la COVID-19, le Ministère assurera entièrement le suivi de votre demande **par courriel. Nous vous demandons donc de bien confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons dès que possible à l'analyse de votre demande et nous tenterons d'effectuer un suivi dans les meilleurs délais tout en tenant compte des enjeux associés au contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guyline Lamontagne, agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca

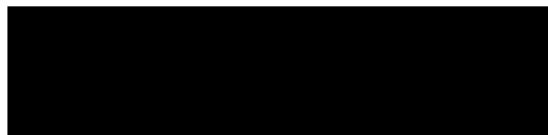
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, la ministre autorise :



À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Déplacement du poteau de la ligne de distribution électrique existant de 5,5 mètres vers le bâtiment;
- Remise en état du terrain, tel que l'existant.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 7 décembre 2021 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
Bâtiment d'accueil
1225, chemin Royal
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0
Désignation cadastrale : 6 186 332 (Actuel)

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser la ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

La ministre de la Culture et des Communications,



Par

Jean-Jacques Adjizian, directeur
Direction du patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PAR COURRIEL

Québec, le 8 décembre 2021

Madame Yannick St-Pierre
Hydro-Québec
2625, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

N/Réf. : 139456 – SSP-D-2021-0498-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Bâtiment d'accueil
1225, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 7 décembre 2021.

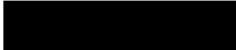
L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.


Odette Bouchard
Agente de secrétariat

c. c. 

Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3
Téléphone : 418 838-9886, poste 221
Télécopieur : 418 838-1485

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom :	Bâtiment d'accueil (103993)	Cadastre : 134-P (Actuel)
Adresse :	1225, chemin Royal Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0	Statut : Déclaration
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial de l'Île-d'Orléans	Site patrimonial	Déclaration
1227-1231, chemin Royal	Situé dans un site patrimonial	Déclaration
Travaux		
Article(s) : 64		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Terrain	Excavation	Excavation
Terrain	Ouvrages de génie	Électricité

Demandeur / Répondant		
Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : Hydro-Québec (153259)	2625, boulevard Lebourgneuf	
Rôle : Mandataire (Correspondant)	Québec (Québec) G2C 1P1	
<u>Répondant</u>		
Nom : Yannick St-Pierre (161888)	2625, boulevard Lebourgneuf	Téléphone : (418) 845-6600
	Québec (Québec) G2C 1P1	Télécopieur : [REDACTED]
		Courriel : st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
<u>Demandeur</u>		
Nom : [REDACTED]		Téléphone : [REDACTED]
Rôle : [REDACTED]		Autre téléphone : [REDACTED]
<u>Répondant</u>		Courriel : [REDACTED]

Demande d'autorisation		
	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Raphaël St-Gelais	Date réception : 2021-12-07	Plan(s)
Collaborateur(s) : Olivier Roy	Utilisateur : Aurélie Cliche	
État demande : Demande en traitement		

Description des travaux
- Déplacement du poteau de la ligne de distribution électrique existant de 5,5 mètres vers le bâtiment;
- Remise en état du terrain, tel que l'existant.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 7 décembre 2021 et aux documents s'y rattachant.

Durée travaux : Dès que possible

Analyse(s) / Recommandation(s)	
Séquence analyse : 1	Intervention : sans avis du CPCQ
Auteur : Olivier Roy	Date analyse : 2022-01-10

Contexte
Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île

d'Orléans.

Analyse

Après vérifications dans l'étude de potentiel de Ruralys (2011, mise à jour en 2019), le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Recommandation

Aucune intervention archéologique n'est recommandée dans le cadre de cette autorisation.

Séquence analyse : 2

Auteur : Raphaël St-Gelais

Intervention : sans avis du CPCQ

Date analyse : 2022-01-13

Contexte

- Adresse : 1225, chemin Royal, Saint-Pierre
- Unité de paysage : secteur commercial
- Élément visé par la demande : terrain

Bâtiment principal

- Style architectural : contemporain
- Année de construction : 1993
- Fait partie de l'inventaire du patrimoine bâti de l'île d'Orléans : non

Terrain

Descriptif général : le lot concerné par la présente demande est rattaché au bâtiment d'accueil de la propriété. Le lot comprend deux bâtiments et ne comprend pas beaucoup d'arbres.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans présente un intérêt pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, archéologique et emblématique. La propriété concernée par la présente demande ne contribue pas à ces valeurs patrimoniales puisqu'elle ne possède aucune caractéristique notable pouvant être associée à ces dernières. Néanmoins, la propriété concernée se situe à l'intérieur des limites du site patrimonial et les travaux projetés pourraient avoir un impact sur les valeurs énumérées précédemment.

Analyse

Afin de préserver les valeurs associées au site patrimonial de l'Île-d'Orléans, les travaux projetés devraient répondre aux objectifs suivants :

- préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial;
- privilégier le traitement minimal;
- assurer la continuité à travers les changements;

Le cadre naturel

- Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie, à la géographie ainsi qu'au couvert végétal du territoire. (1)
- Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief. (2)
- Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces en culture, les cours avant et les bois. (7)
- Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires, en vue d'assurer la sécurité publique. (10)

L'évaluation de l'impact des interventions projetées sur les valeurs associées au site patrimonial a été réalisée à l'aide de ces objectifs.

Les interventions projetées respectent de manière générale les valeurs patrimoniales énumérées ci-haut et constituent des interventions minimales visant à préserver l'aspect actuel du site patrimonial. Le projet propose le déplacement du poteau existant de 5,5 mètres vers le bâtiment principal. Les interventions n'auraient pas d'impact visuel sur le site patrimonial puisque le poteau serait déplacé sur une courte distance et aurait la même hauteur. De plus, les demandeurs procèderont à la remise en état d'origine du terrain.

Les travaux d'excavation peuvent avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial de l'île

d'Orléans. Selon l'analyse archéologique, le potentiel archéologique associé au lieu où sont prévus les travaux d'excavation est jugé faible. Par conséquent, aucune intervention archéologique n'est recommandée.

Par conséquent, le projet, tel que présenté, répond de manière satisfaisante aux objectifs de préservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Recommandation

La Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches recommande la délivrance de l'autorisation demandée.

Conclusion

Dernier geste administratif :	Autorisation mineure en signature
Date geste :	2022-01-13

Date autorisation :

Exigences remplies : ☐

Chargé de projet : _____
Raphaël St-Gelais

From: Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca on behalf of autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Wed, 16 Feb 2022 08:48:49 -0500
To: st-pierre.yannick@hydro.qc.ca
Cc: [REDACTED]; Raphael.St-Gelais@mcc.gouv.qc.ca; Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca; Emilie.Lamarre-Bolduc@mcc.gouv.qc.ca; Leah Fay Hayes
Bcc: Josee.Gingras@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #139456 1225, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
Attachments: 03_139456_Autorisation.pdf

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Raphaël St-Gelais, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HTTP: Missing resource string03_139456_Autorisation.pdfHTTP: Missing resource string

Odette Bouchard, agent de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, r.-c.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   